

Histoire civile, ecclésiastique et littéraire du doionné de Picquigny

1. [Notice](#)

This book was produced in EPUB format by the Internet Archive.

The book pages were scanned and converted to EPUB format automatically. This process relies on optical character recognition, and is somewhat susceptible to errors. The book may not offer the correct reading sequence, and there may be weird characters, non-words, and incorrect guesses at structure. Some page numbers and headers or footers may remain from the scanned page. The process which identifies images might have found stray marks on the page which are not actually images from the book. The hidden page numbering which may be available to your ereader corresponds to the numbered pages in the print edition, but is not an exact match; page numbers will increment at the same rate as the corresponding print edition, but we may have started numbering before the print book's visible page numbers. The Internet Archive is working to improve the scanning process and resulting books, but in the meantime, we hope that this book will be useful to you.

The Internet Archive was founded in 1996 to build an Internet library and to promote universal access to all knowledge. The Archive's purposes include offering permanent access for researchers, historians, scholars, people with disabilities, and the general public to historical collections that exist in digital format. The Internet Archive includes texts, audio, moving images, and software as well as archived web pages, and provides specialized services for information access for the blind and other persons with disabilities.

Created with hocr-to-epub (v.1.0.0)

HISTOIRE CIVILE, ECCLÉSIASTIQUE ET LITTÉRAIRE DU
DOIENNÉ DE PICQUIGNY. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.32% accurate

HISTOIRE CIVILE , ECCLÉSIASTIQUE ET LITTÉRAIRE DU
DOIENNÉ DE PICQUIGNY, Par M. l'Abbé DA1RE, PUBLIÉE D'APRÈS
LE MANUSCRIT AUTOGRAPHE Par M. J. GARNIER AMIENS, V*
HERMENT, I mprimeur- Libraire , place Périgord , 3. MDCCCXX.
Digitized by Google

i La place qu'occupe Daire parmi les écrivains qui se sont occupés d'histoire locale, est incontestablement des plus honorables. Les histoires d'Amiens , de Montdidier, de Doullens , d'Albert et de Granvillers qu'il a publiées , ont conservé, malgré les défauts qu'on leur peut reprocher, une véritable valeur que prouvent suffisamment l'intérêt avec lequel on les consulte et les recherche , et le prix qu'ils ont acquis dans les ventes. Nous avons donc cru faire chose utile en publiant celles des doyennés qui sont restées manuscrites, et que la bibliothèque d'Amiens doit à la générosité d'un bibliophile distingué , M. de Cayrol. Nous n'essaierons point de refaire la biographie de Daire (Louis-François) , né à Amiens le 6 juillet 1713 , mort à Chartres le 18 mars 1791. Lui-même s'est chargé de faire connaître les détails de sa vie dans son histoire littéraire de la ville d'Amiens , et M. de Cayrol a publié , en 1838, d'après une autre auto-biographie manuscrite et plus complète , un essai sur la vie et les ouvrages du P. Daire , à laquelle nous n'aurions guères à ajouter. Digitized by Google

— VI — Nous n'avons joint aucune note au travail de Daire , qui n'attendait , comme il le dit lui-même, qu'une occasion favorable pour voir le jour, et dont le censeur Guyot avait paraphé toutes les pages et leurs annexes. Si nous étions entré dans cette voie , il nous eût fallu refaire l'œuvre de l'infatigable célestin. Editeur seulement, nous avons reproduit scrupuleusement le texte et l'orthographe de l'auteur, sans corriger aucunement ses incorrections. Si cette publication est accueillie favorablement , nous donnerons successivement les doyennés de Conty, de Poix, de Fouilloy, de Moreuil, de Mailly, de Lihons, de Davenescourt , de Roye et de Rouvroy que possède la bibliothèque d'Amiens. Les amateurs d'histoire posséderont ainsi m tout ce qu'a fait de complet le savant écrivain picard, et nous conserverons plus longtemps les manuscrits dont notre édition sera la copie fidèle. Bibliothèque d'Amiens. — Août 1860. J. GARNIER. Digitized by Google

APPROBATION. J'ay lu , par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, la partie de l'Histoire civile, ecclésiastique et littéraire d'Amiens , comprenant les différens doyennés , suite de l'histoire générale d'Amiens déjà imprimée, et je crois que cette portion du travail de l'Auteur ne mérite pas moins d'accueil que les précédentes, et qu'on peut en permettre l'impression. A Paris, c«; 21 novembre 1783. • GUYOT. Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE CIVILE , ECCLÉSIASTIQUE ET LITTÉRAIRE DO
DOIENNÉ DE PICQUIGNY. Du temps de Jules César, tout étoit en bois
depuis le chef-lieu de ce doienné jusqu'au comté de S-Pol. (Malbranq, de
Morinis.) LIVRE PREMIER. HISTOIRE CIVILE ET ECCLÉSIASTIQUE.
Picquigny. — Le nom de ce lieu varie beaucoup dans nos archives. Il est
désigné dans les titres latins par Piconium, Pinconium , Pinkeniacum et
Pinquiniacum , dans les françois, par Pinkeigny en 1302, Pinquigny >
Pickigny , Pinkeny , Pikeny et Pinquegny en 1397 fl). Il est situé au 19e
degré 37 minutes de longitude , et au 49e degré 58 minutes de latitude , sur
la rive gaucho (1) Valois. Notifia Gall. 1. Digitized by Google

i HISTOIRE DU DOIENNÉ de la Somme, à trois lieues ouest-nordouest d'Amiens. C'était autrefois une petite ville fermée, et l'un des principaux endroits du païs que Malbranq a appelé le Ponthieu vulgaire. Aujourd'huy ce n'est qu'un bourg, qui n'a jamais fait partie du Comté de Ponthieu. L'histoire fait mention de cette place , à l'occasion du camp de César W, qui n'en est éloigné que d'une demi-lieüe. Ses vestiges font connoître qu'il était posé sur les territoires de Tirencourt 9 de St.-Vast, et de St.-Sauveur. Il est sur le sommet d'une éminence qui domine sur tous les lieux d'alentour. A ses pieds est la Somme, deux grandes prairies à ses deux côtéz ; en face , il a une campagne fertile , assez garnie de bois. Sa figure est triangulaire. Le côté qui regarde la prairie de Tirencourt, Tirencurtis , mouvant de Picquigny, et qui se replie en dedans vers le milieu pour gagner l'extrémité de l'angle, est fort roide , fort escarpé , il a 50 à 60 pieds de hauteur. Le côté répondant en ligne droite à la Somme , éloignée de 200 toises , est couvert de collines ou petites montagnes , assez droites , de 50 à 60 pieds de haut. (1) Mém. de TAcad. des Inscriptions, tome 10. Digitized by

DE PICQUIGNY La face du camp se recourbe en quart de cercle vers la campagne. On le voit encor revêtu de boulevarts de 7 à 8 pieds de haut, avec des fossés assez larges et profonds. L'affaissement qu'ils doivent avoir souffert depuis tant de siècles, doit faire juger, d'après les règles de la castramétation des anciens , de quelle hauteur et de quelle.1 force ils étoient autrefois. Dans sa plus grande longueur, le camp a 450 toises , et 350 dans sa largeur. Ses portes sont prises, Tune au milieu des boulevarts , l'autre à travers des collines vers la Somme. Il a été construit du temps des Romains , et si son origine ne remontoit pas jusqu'au conquérant des Gaules , il est au plus tard du cinquième siècle. Peut-être ne s'est-il si bien conservé, que parce qu'il aura servi depuis , lorsque la Somme devint notre barrière. Son intérieur est digne de l'admiration des curieux. Le terrain sur lequel est assise ce monument est creux; il a des souterrains immenses découverts depuis peu; mais les ouvriers n'ont point osé tenter de pénétrer jusqu'au fond. Sous des larges voûtes , creusées dans le roc , des ornières font connoître les traces des roues des voitures qui y passaient pour transporter les pierres de cette carrière. Digitized by Google

I HISTOIRE DU DOIENNÉ En suivant les routes, on a reconnu que plusieurs avoient leurs sorties en dehors sous les rideaux du camp. La voûte de cette caverne immense est fort exhaussée et soutenue par quantité de gros piliers , placez de distance en distance. En plusieurs endroits de ces sentiers, sont entassez des monceaux de pierres taillées de trois faces , et d'autres amas de pierres brutes , qui dispersées çà et là sans aucun ordre, y forment, par leurs tours et détours, un véritable labyrinthe. Ces pierres, qui tirent sur le gris , sont grandes , d'un très-bon grain , et ont servi à la construction de la cathédrale d'Amiens et de quantité d'autres églises et monastères. C'est une tradition dans le pays , qu'autrefois il y avoit une belle chaussée de 200 toises de long, qui du bas du camp traversoit la prairie et facilitoit le transport des pierres de la carrière jusqu'aux bords de la Somme , d'où elles passoient à Amiens. Mais on ne trouve aucun vestige de cette levée. On a trouvé dans ce terrain quantité de médailles romaines qui du cabinet du sieur Houlon , chanoine d'Amiens , ont passé dans celui du président de Maisons. Le fond de ce camp est de terres labourables d'un assez bon revenu. Il appartient au Digitized by

DE PICQUIGNY. Chapitre de Picquigny, qui en jouit en titre d'arrière-fief, mouvant de la seigneurie de Picquigny. Ce lieu est encore remarquable par quelques événemens historiques 0). Guillaume Longue-Épée , duc de Normandie , ayant surpris le château de Montreuil le 18 décembre 943 sur Arnoul , comte de Flandre , le donna à Herluin, qui après en avoir obtenu le titre de comte du roi Louis d'Outremer, refusa d'en faire hommage à Arnoul. Celui-ci attribua ce refus au duc , et dans la résolution de s'en venger , il lui témoigna le désir de le voir pour conférer avec lui. Guillaume assez bon pour s'y prêter se rendit dans une petite isle sur la Somme , et ils s'y entretinrent toute l'après dinée, tandis que leurs troupes campoient des deux côtés de la rivière. Ils s'accordèrent en apparence , et s'embrassèrent en se quittant. Mais sur le soir, le duc repassant imprudemment seul la rivière dans un bateau, fut inhumainement assassiné par quatre chevaliers du traître Arnoul, et l'on transporta son corps à Rouen où il repose P). Les Anglois con(1) Recueil des hist. des Gaules. (2) Ghroniq. de Normandie. Digitized by Google

HISTOIRE DU DOIENNÉ dits par Varvik et Geoffroy d'Harcourt , firent en 1346 une tentative inutile pour forcer le pont. Les Amiénois s'emparèrent du château en 1358 pour le garder pendant les troubles du royaume. Le duc de Bourgogne qui y avoit passé en 1457, y campa le 23 febvrier de Tan 1470 M, Peu après , son avant-garde s'empara de la ville, alors assez bien fortifiée ; la garnison consistant en 500 francs-archers et quelques hommes d'armes étant sortie de la place dans l'espoir du butin , fut assaillie brusquement , battue et tuée , à l'exception de quelques prisonniers. La ville fut emportée et incendiée (2). Le château se rendit le soir même par composition. Le prince, maître du pais, y resta jusqu'au 4 mars, et revint y poser son camp le 17 septembre 1472. D'après la prédiction de Merlin , astrologue fameux , il se tint une conférence l'an 1475 (3), entre les députés de la France et de l'Angleterre , dont les rois y eurent une entrevue. Le roi Édouard , moyennant 75,000 écus , promit le 25 août de se retirer avec son armée dans ses états et (1) Daniel. Hist. de France. (2) Addit. à Fhist. de Louis XL (a) Daniel. Hist. de France.

Digitized by Google

DE PICQIGNY. de se prêter à terminer les différens qu'il avoit avec Louis XL Le 29 , on convint d'un trêve de sept ans , et Ton arrêta le mariage d'Élisabeth, fille d'Édouard, avec Charles, alors dauphin. Louis s'obligea de paier à Édouard , tant qu'il vivrait , une pension de 50,000 écus. La forme de cette obligation est remarquable. Elle est passée devant l'offcial d'Amiens , qui , du consentement de Louis XI , et nonobstant tout privilège de la majesté roiale , prononça contre lui l'excommunication qu'il encourreroit , supposé qu'il ne satisfît pas à cet article. Après la conclusion de la trêve, les deux rois eurent une entrevue sur ce pont, au milieu duquel on pratiqua une loge qui en occupoit toute la largeur. Cette loge étoit partagée par de gros treillis de bois, dont les ouvertures étoient assez grandes pour pouvoir passer le bras. Édouard abordant le roi qui arriva le premier, mit un genoux presque en terre , sa barrette à la main. Louis lui rendit le salut. Ils passèrent les bras entre les barreaux et s'embrassèrent (*)• L'entretien se passa avec une satisfaction réciproque, et ils jurèrent l'un et l'autre, en étendant la (1) Velly , tome 18 , page 161. Digitized by Google

s HISTOIRE DU DOIENNÉ main sur les Saints Évangiles et sur des reliques , l'observation du traité. L'armée françoise campa dans les environs en 1553 et le 2 novembre de Tannée suivante, les Bourguignons y mirent le feu. L'an 1595, au mois d'août 0), les François diviséz de sentimens après la prise de Doullens par les Espagnols, se retirèrent icy , et dans le conseil qui s'y tint on prit le parti de se retirer. Henri IV y logea depuis la fin de mars 1597, jusqu'au 5 avril, et regagna sa bonne ville de Paris. Le château est bâti sur le roc. D'après Castel qui traduisit Pinconium par Pinçon , des auteurs , amis des fables , ont cru qu'il avait donné son nom à la Picardie et qu'il prit le sien d'un nommé Pinçon , nommé par d'autres Picgnon , général des troupes d'Alexandre-le-Grand(2). Ce sentiment est d'autant plus faux , que Picquigny est absolument nud, et sans aucune marque d'antiquité romaine. On lisoit autrefois , sur la porte de l'ancien château , ces inscriptions hébraïque, grecque et latine, que Philibert Emmanuel d'Ailly fit graver en 1574: (1) Cbron. novenaire. (2) Du Gange. Ms.

DE PICQUIGNY S Dieu réside icy. A0EOS MHAEIS E1S IT£2
Qu'aucun athée, qu'aucun impie n'entre en ce lieu. Nobilitas. MeDeus et
virtus summi genuere parentes; Qui caret kis et me, nobilitate caret. Dieu et
la vertu sont mes auteurs suprêmes ; celui qui ne les a point dans son cœur
et à qui je manque, n'est point véritablement noble, il n'a point la vraie
noblesse. « Le pont est une des clefs de l'Amiénois et du Vimeu. Le
seigneur y jouit d'un droit de chaîne qui se lève partie en espèces, partie en
argent, sur toutes les marchandises et denrées qui remontent la Somme.
L'Abbaye de Corbie est exempte du droit de péage par sentence du 19
février 1391. La porte qui conduit à Y Abbaye du Gard, a été construite aux
dépens d'Antoine d'Ailly et de Marguerite de Melun, son épouse , on y voit
leurs écussons. Picquigny a eu ses châtelains et gouverneurs particuliers.
Robert de Lignières, chevalier, étoit châtelain en 1279. Mathieu Gaude,
seigneur de St.-Eilier, l'étoit en 1* Digitized by

Iff HISTOIRE DU DOIENNÉ 1316. En 1561, Marguerite de France, duchesse de Savoy e et de Berry, donna au seigneur de Picquigny la capitainerie du château (M, et le 1er juin 1569 le roi chargea Antoine Jamard de la garde de la ville et du château, dont le sieur de St.-Fuscien étoit gouverneur en 1636. Il y avoit une coutume locale , abrogée par la rédaction de celle du bailliage d'Amiens. Le bureau des fermes consiste en un receveur des traites ; un receveur et un contrôleur des aides. Les habitants, au nombre d'environ 1250, ont pour ressort le Parlement de Paris, l'intendance, élection et bailliage d'Amiens , et la prévôté de Beauvoisis au même bailliage. Les officiers de la justice du seigneur sont un bailly général de la baronie , un lieutenant , un procureur fiscal et un greffier.— Pour les fermes roialles il y a un receveur et un contrôleur des aides et un receveur des traites. Le second lundi de chaque mois il s'y tient un marché franc pour la vente des bes* tiaux. S. M. l'accorda au mois d'août 1547, à la sollicitation d'Antoine d'Ailly, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi , vidame et seigneur du lieu. Celui qui se (1) Du Cange. Recueil D* Digitized

DE PICQUIGNY. U tient tous les jeudis , fut accordé en juillet 1575, et celui des mercredis, en janvier 1630. Le septier au bled a un septier et un demi-picquet : celui aux mars est semblable à celui d'Amiens 0). Au mois de novembre 1280, Guillaume Tirel ou Tiriaus , sire de Poix , exempta les trafiquans de Picquigny et de Moliens, de tous péages et* droits , tant à Poix que dans ses autres terres Par concession d'Enguerran de Piquigny en 1209, confirmée par sentence d'Artus de Longueval, bailli d'Amiens, Tan 1479, l'abbaye de Sl-Valery est exempte de péage pour ses vins et autres provisions achetéz à Amiens (3). La terre de Picquigny , l'une des principales et des plus belles seigneuries du royaume, par son étendue, ses domaines , ses droits singuliers , ses prérogatives et le nombre de ses vassaux , qui montent à plus de 1,800, vaut aujourd'hui 90,000 livres de rente, et le droit de chaîne 2,000, Elle a donné son nom à une famille illustre, tombée en 1342 dans celle d'Ailly, et le (1) Registre du Bailliage. (2) Du Cange. Recueil D. (3) Hist. des maieurs d'Abbev. Digitized by Google

12 HISTOIRE DU DOIENNÉ 13 janvier 1620 dans celle d'Albert, à laquelle ont succédé les ducs de Chaulnes. Cette terre dont la mouvance embrasse les trois quarts et plus de l'Amiénois , fut vendue à la barre de la Cour le 27 avril 1774 au sieur Briet de Bernapré , qui , le 25 du même mois de Tannée suivante , la revendit à Liefman Calmer, de qui M. le Comte d'Artois acquit Ja seigneurie par contrat du 21 octobre 1779. Les seigneurs ont joui depuis un temps immémorial des titres de vidâmes et barons de Picquigny. Le vidamé et la baronnie ne font qu'un corps de fief où le seigneur a toute justice. Ce fief relève en prairie de Pévêcbé d'Amiens. C'est une tradition que cette mouvance remonte à l'an 613, époque à laquelle le seigneur du lieu voulut relever du bras de saint Firmin martyr. Dans les xiie et xme siècles les seigneurs relevoient du Comté de Ponthieu, à raison de plusieurs fiefs. Enguerran ou Ingelran de Piquigny reconnut cette mouvance l'an 1218 en termes qui n'ont rien d'équivoque W.' « Sachez, dit-il à l'évêque Évrard » de Fouilloy, que je suis votre homme » lige , et que je tiens de vous ligement (1) Hist. de la ville d'Amiens, t. n. p. 376.

Digitized

DE PICQUIGNY. 13 » tout ce que je possède dans Amiens, à » l'exception de ce qui m'est venu des » bienfaits du roi. Je tiens de vous , en)> outre, le château de Picquigny et la ville » entière , La Chaussée , Hangest , et plu» sieurs autres endroits dont les noms ne j) me sont pas présents en ce moment , je)> vous en dois le service... partout où il » vous plaira, selon que le besoin pouroit » l'exiger, et dans le cas où j'en serois » empêché, je commettrai des militaires » à ma place. » À son exemple, le vidame Jean donna un semblable aveu l'an 1302; il y spécifie le pont, le péage, les amendes, les prez et ce qui appartient à la seigneurie. Picquigny n'est donc pas un fief singulier, d'exception ou de dévotion , relevant du bras de St-Firmin. C'est un fief propre et noble, tenu franchement, noblement et en prairie, par foy et hommage personnel , de bouche et de main , après une sommation du prélat; si l'on veut, c'est une avouerie, mais féodale. Depuis 1302 , les seigneurs ont fourni quantité de dénombremens, sans perdre leurs droits régaliens et leurs autres prérogatives. Cette mouvance est attachée à des domaines féodeaux. Le fief est sujet à la saisie féodale , au relief de 10 l. parisis, au cham

Digitized by Google

HISTOIRE DU DOIENNK belage de 40 s. parisis en mutation d'hoir à autre , au service de plaids , toutes les quinzaines , en la salle épiscopale , avec leurs pairs et compagnons , lorsqu'ils y sont ajournés , à peine de 10 l. parisis d'amende pour chaque défaut, au ban et arrière-ban , au retrait féodal , et au quint et requint en mutation par ventes. Lors de l'hommage, l'évêque donnoit un anneau d'or au seigneur, et dans les siècles reculés , c'étoit le délivrer de la servitude , c'étoit le symbole de l'union entre lui et l'évêque , qui lorsqu'il en étoit requis , renouvelloit les lettres de la franchise et de la noblesse, du fief. Le 24 septembre 1548 , François d'Ailly , fils d'Antoine , paia 15 l. parisis pour relief et chambellage. Antoine de la Garde, par son mariage avec Françoise d'Ailly , fille et héritière de Louis, paia le même relief le 16 décembre 1567, reconnut tous les droits portés en la coutume et fit présenter le jour de S'-Firmin martyr , en septembre , quatre cierges pesans 50 livres, comme faisant partie de la charge du relief. C'est ainsi que ce franc aleu noble est devenu fief servant par la soumission volontaire et gratuite des anciens seigneurs à la mouvance de l'évêché, et par leur dévotion à Digitized by Google

DE PICQUIGNT. 15 saint Firmin. Depuis 1066 jusqu'aujourd'hui , un nombre infini de reconnaissances, d'aveux, d'arrêts, de transactions, de contrats , de sentences , d'actes de foy et d'hommage , de saisies féodales , et de reliefs , avoient suffisamment démontré durant 7 à 800 ans , que cette terre est un fief mouvant à tous effets de l'évêché , comme Ta jugé l'arrêt rendu en la grand'chambre , le 24 mars 1779 , et qui le cas échéant de mutation , doit au prélat les droits de quint et requint. Par la réunion, en 1215, des comté de Vermandois et d'Amiens à la couronne , les seigneurs de Picquigny sont devenus les barons et les vassaux du roi , non pas à cause du vidamé , mais à cause de leurs autres fiefs sous Amiens et Vermandois. Le fief de Picquigny est également tenu à titre de baronie, au même hommage lige et en prairie du comté de Corbie , à raison de quelque arrière-fiefs , par les mêmes droits de relief, de chambellage, et par l'investiture de l'anneau, qui représente la tradition réelle du fief qui devoit encor le manteau au chambellan de l'Abbé ; mais une ordonnance de Philippe-le-Hardi, en datte du 31 août 1272 , convertit ce droit en argent. Le 14 novembre 1300, Digitized by Google

16 HISTOIRE DU DOIENNÉ Jean , vidame d'Amiens , seigneur de Picquigny, a servi son dénombrement à T Abbaye de Corbie, dont il étoit l'avoué. Il étoit pareillement obligé au service de l'armée et au renouvellement de serment de fidélité à chaque mutation d'Abbé. Le Chapitre d'Amiens a accordé et souscrit à l'accord fait en 1302 entre le vidame Jean et l'évêque; il s'est obligé de renouveler les lettres d'affranchissement à chaque mutation d'évêque, conjointement avec le nouveau prélat, et l'abbé de Corbie s'est astreint au même renouvellement. Comme il étoit de l'intérêt de Guillaume de Maçon d'avoir pour vassal et vidame un seigneur riche et puissant, il a exigé que celui-ci conservât son château , ses pairs et demi-pairs , ses vassaux, ses richesses, et mil livres de terres qui font mil livres ' de revenu. Dans le douzième et le treizième siècle , les seigneurs de Picquigny prenoient indifféremment la qualité de seigneurs du chef-lieu , et vidame .d'Amiens , ou celle de vidâmes de Picquigny. D'eux dépendent La Chaussée, Tircncourt, Hédicourt ou S'-Sauveur, Sl-Vast, S'-Pierre-à-Gouy, Cavillon , Fourdrinoy , Moliens - Vidame , Dreuil - sous - Moliens , Boucquainville ,

DE PICQUIGNY. 17 Oissy, Flichecourt, Bricquemaïsnil, Saisseval , Fluy, Ailly- sur - Somme , Breilly , Dreuil, et environ huit cent tant fiefs qu'arrière-fiefs. Le 15 décembre 1446, le seigneur de Picquigny vendit le fief de Belette à Jean de Ligny. Le fief de Picquigny avoit sa cour féodale tenue par ses pairs. Il avoit des vassaux, mais l'évêché étoit son seigneur dominant. Les droits de vidame étoient considérables, plusieurs ont été vendus , et la pluspart n'existent plus W. Il pouvoit donner ses héritages à ses enfans, à ses frères et sœurs , à ses cliens et familiers , en retenant à lui et à ses hoirs les hommages des choses données, c'est-à-dire convertir son fief en arrière-fief. Il jouissoit du droit de fonder et amortir des prébendes , des chapellenies , des abbayes , et de retenir à lui et à ses hoirs les patronages , les collations, la garde et la seigneurie des objets qui formoient les fondations. Au droit de battre monnoie , A celui de haute, moyenne et basse justice²/, il joignoit le droit de garenne , de chasser (1) Hist. de la ville d'Amiens, t. i, p. 37 et suiv.. 501-503 , et t. II , 392. (2) Ms. de l'Étoile. Digitized by Google

18 HISTOIRE DU DIOIENNÉ aux grosses et petites bêtes et aux oiseaux, d'établir et supprimer des francs marchez, des fêtes marchandes, des communes et échevinages. Ajoutez le droit de vassalage des villages circonvoisins pour la garde du château. Les boulangers et cuisiniers de la ville d'Amiens paioient chacun 4 s. quelques deniers pour la permission d'avoir des fours. Chaque étal où se vendent des marchandises en détail étoit chargé d'une redevance annuelle; ils avoient part aux amendes adjugez par les échevins. Sous Philippe- Auguste, ces seigneurs marchaient sous la bannière de Ponthieu, quoique Picquigny n'ait jamais fait partie de ce comté, et sous celle de France en 1275, non comme vassaux immédiats, mais en qualité d'avouez et vidâmes. Par titre de 1313, le propriétaire d'un fief abrégé sîz à Picquigny, est obligé de faire peindre tous les ans, la veille de la Trinité, la pierre de St-Firmin, et de livrer le lendemain au matin, dessus, deux douzaines de belles verges que les chevaliers qui assisteront à la procession porteront s'il leur plaît. Sur la représentation de Jean, archidiacre d'Amiens, du vidame Eustache, du nommé Hébert, et des pairs de Picquigny, Digitized by

DE PICQUIGNY. l'évêque Guy donna son consentement l'an 1066, à la fondation d'un Chapitre dans l'église de St-Martin et de St-Jean-Baptiste, construite dans le château. Le prélat exempta les chanoines de tout tribut , de tout cens , et ne les oblige qu'à deux sols payables annuellement à l'évêque et à l'archidiacre , au Synode qui se tient avant la SMVfartin. Il veut qu'ils jouissent dans leurs maisons de la liberté convenable à leur état ; que les différens relatifs à leurs affaires ne soient discutés que dans le Synode et dans le Chapitre d'Amiens ; que ceux qu'ils pourroient avoir avec les seigneurs, ne le soient que dans l'église, ou dans quelque maison canoniale. Il leur permet de frapper du glaive de la parole les chevaliers et autres militaires qu'il dépeint comme des hommes endurcis et incorrigibles. Dans le cas où les seigneurs donneroient dans quelques excez , il veut qu'ils cessent de faire l'office divin. La fondation leur accorde la dîme du château et d'autres revenus désignés dans l'acte. Le Chapitre fondé par Jean de Picquigny , vidame , l'an 1291 , est composé de huit chanoines dont le patronage appartient au seigneur , le doyen est élu par le Chapitre et confirmé par l'évêque. En conDigitized by Google

20 HISTOIRE DU DOIENNÉ finnant cet établissement , les vidâmes , barons de Picquigny, se sont réservé la garde et la seigneurie temporelle des biens et dîmes, et ont réuni les revenus des bénéfices au fief de la baronie, consentant néanmoins que les foy et hommage soient prêté à l'évêque. Le gros du doyen consiste en deux branches de dîmes à Fluy et Condé-Folie. Le même vidame Jean donna en 1303 un emplacement pour bâtir l'église , et il y institua un trésorier ou personnat, réuni depuis au Chapitre, ainsi que trois canonicats vicariaux. Dès Tan 1202, Guarin de Fluy, chevalier, avoit établi deux prébendes, et Regnaut de Picquigny institua, Tan 1309, celle dont le gros se prend sur le travers de Vignacourt. Les chanoines avoient négligé leur obligation sous serment de résider pendant six mois. L'évêque de Tusculum , Odo, légat du pape, les y astraignit par sa lettre dattée de Compiègne, le 16 des kalendes de novembre 1246 , sous peine de ne rien recevoir du produit des prébendes et de n'être plus regardés comme membres du Chapitre. Il veut que les revenus se partagent comme dans l'église d'Amiens , et qu'on se conforme à la manière dont l'office s'y fait : que les chapelains se pré

Digitized by

DE PICQUIGNY. 2t sentent pour recevoir la prêtrise le plus tôt qu'ils pourront , sous peine de ne rien recevoir à commencer du temps où leur négligence à cet égard seroit prouvée ; que l'argent perdu par leur faute soit employé à augmenter le produit des chapelles ; et s'ils passaient un an sans être prêtres, il laisse à l'évêque la liberté de les priver de leur place , et au patron celle de les remplacer par des ecclésiastiques élevés au sacerdoce , ou tout au moins dans le terme d'un an. Quant au doien , il leur enjoint d'en élire un nouveau chaque année , le lendemain de la fête de St .-Nicolas , qui desserve la paroisse , et qui au bout de l'an rende ses comptes au Chapitre , qui pourra le continuer, s'il le juge à propos. Les chanoines restoient souvent sans chef et remplissoient ses fonctions en commun. Au mois de janvier 1233, l'évêque Guillaume de Maçon leur fit des réglemens t1). La modicité des prébendes est aujourd'hui la cause de la non résidence de quelquesuns. La paroisse dédiée,à S1. Jean-Baptiste, où il y avoit deux curés, est desservie par le doien , comme on vient de le dire , (1)

Cartularium viride. Digitized by Google

24 HISTOIRE DU DOIENNÉ et le Chapitre en est curé primitif et patron ; il nomme aussi à trois chapelles du chœur, et le seigneur à six autres. La chapelle dite de Miaulte , parce que les revenus sont affectés sur ce lieu en partie, fut fondée en 1197 par Marie de Lully, qui avoit épousé Eustache , seigneur d'Encre , et du consentement de Jean d'Encre, son fils. Le seigneur d'Albert ou Encre présente à l'Évêque. Elle rend 150 l. Dans le même temps, Pierre de Sarton , chanoine d'Amiens , en fonda une à laquelle il attacha la paroisse de la Chaussée de Picquigny que lui avoit vendue le seigneur de Rivière. Le vidame Enguerran en fonda deux , l'une en 1197, l'autre en 1201. Dans cette dernière charte il dit , qu'attendu qu'il est écrit , vous ne lierez point la bouche du bœuf qui rumine , il donne au chapelain 18 setiers d'orge et deux muids d'avoine. Robert , vidame , fut le fondateur de celle du quart autel en 1237. Willerme de Picquigny, chanoine d'Amiens , et frère du vidame Renaud , en fonda une en 1309 dont le titulaire est chargé de quatre messes par semaine. Pierre le Féron d'Amiens , fut fondateur d'une autre, la même année. Celle de la Ferté, dédiée à N.-D., est de l'an 1343, et Digitized by

DE PICQUIGNY. de la fondation de Marguerite de Picquigny, dame de la Ferté-St.-Riquier, par son mariage avec Mathieu de Roye. Le seigneur de la Ferté a le patronage ; elle vaut 900 l. Celle de la maladrerie de Tamsot a pour patron l'abbé du Gard , par donation du vidame Gérard en 1237. La dernière est connue sous le nom de Notre-Dame-sur-le-Mont. Tous les ans , le 19 octobre , on chante l'obit de Walon de Sarton qui, Tan 1206, y déposa le bras de S1. Georges. On y conserve d'autres reliques dont les principales sont le chef de S1. Robert , comte de Cresecques , et dans une châsse d'argent une côte de S1. Firmin martyr, et des os des SS. Warlus et Luxor. On y lit en lettres gothiques : Hispanus génère martir Firminus , Honesti Discipulus , cultor deitatis , amator honesti , Indutus fidei loricâ , speque coronæ Fultus, martyrium duro complevit agone ; Gujus in hoc costa requiescit vase reposta; Warlusii multa et Luxoris ossa sepulta. 1066. Raoul d'Ailly, vidame d'Amiens, seigneur de Pinquegny , fonda le 18 novembre 1432 W une messe quotidienne (1) Cart. du Chapit. Digitized by Google

HISTOIRE DU DOIENNÉ en la chapelle de St. -Vincent, pour le repos de l'âme de Baudouin d'Ailly , dit Beaujois, son père. Pour l'acquit de la fondation , il donna le fief de Thirencourt avec ses dépendances, mouvant de Picquigny, et il ne s'en conserva que la haute justice. Il charge le Chapitre dç fournir 38 setiers de bled à un des prébendéz. Pour son obit particulier, il laisse 10 journaux de terre à la sole au terroir de Vignacourt. L'hôpital de St.-Nicolas existoit en 1239. Michel Caignon était administrateur en 1597. Sous le nom de maladrerie ou de léproserie de Tanfol , il est administré par l'échevinage. Le seigneur de l'endroit en est le protecteur. Le vidame Énguerran y avoit fondé une chapelle à la fin du xne siècle. En 1205 il ratifia et l'évêque Richard confirma les donations , qui consistoient en redevances à prendre sur les moulins et sur le pont de Picquigny et en une rente de trois muids de blé à prendre sur son sesterage d'Amiens. Le même prélat, à la réquisition du fondateur, donna à l'abbaye du Gard la nomination à cette chapelle. AiLLY-sun- Somme, Alliacus, relève en souveraineté du roi , à cause du bailliage d'Amiens , et dépend du Vidame , qui en Digitized by

DE PICQUIGNY. est seigneur. La seigneurie est tenue de Tévêché d'Amiens , comme Ta reconnu le vidame Jean, Tan 1302. Vers 1307 le bailly d'Amiens fit abattre , par ordre du roi, Je château possédé par Ferry de Picquigny, alors banni du royaume, et Sa Majesté, à qui la terre étoit échue par confiscation , la donna en 1472 à Jean d'Ailly, vidame U). Philippe de Berry en fit l'acquisition le 22 mai 1493. Le Chapitre d'Amiens a sur ce territoire , depuis 1274, des possessions amorties en 1277; il les acheta de Jean de Bulles. On y compte environ 225 habitans qui , comme la meilleure partie de ceux du doienné, ont la même prévoté que Picquigny. En temps de guerre, le seigneur étoit obligé de suivre le vidame à cheval. Le possesseur du fief de Haidincourt doit un mois de stage à Ailly , ainsi que le fief d'Engueran d'Argœuve , dit Pilars. 'L'église dédiée vers l'an 1400, sous le vocable de S1- Martin, est du patronage de l'Évêque , comme abbé de St.-Martinaux-Jumeaux. Il y dlme avec le Chapitre »de St.-Vulfran d'Abbeville et le prieur de (1) Regist. de la ville d'Amiens. — Reg. de la Chambre des comptes — R. du Ghap. 2. Digitized by Google

26 HISTOIRE DU DOIENNÉ • St.-Pierre-à-Goùy. La ferme de Toullay est de la paroisse , et relève de Picquigny . La chapelle de St. - Martin, du patronage du seigneur, a été unie à la paroisse de Picquigny le 11 aoust 1702. Elle oblige à deux messes par semaine. Celle de St.-Nicolas est aussi titrée. Breiiay-sur-Somme , Braily , pairie de Picquigny, relève de la terre de Picquigny. L'an 1220, les religieuses de Moreaucourt vendirent une portion de terre size dans le voisinage, au comte de Ponthieu. Ce village fut brûlé vers Tan 1766, à l'exception de 4 à 5 maisons. On y compte environ 329 habitants. L'église dédiée à saint Sulpice , a pour patron le prieur de St.-Pierre-à-Goùy, qui a abandonné les dîmes au curé. La fabrique n'a que 100 liv. La chapelle de St.-Louis , du patronage du seigneur, a été unie le 21 juillet 1712 au Chapitre de Picquigny. Celle St.-Sulpice est également titrée , et rend 244 l. Boveixes relève de la baronnie de Boves. Un incendie occasionné par les ennemis en consuma la meilleure partie au mois d'aoust 1636. Jean de Bisques , Digitized by

DE PICQUIGNY. 27 écuyer, possédoit la seigneurie Tan 1553. Mr Vaquette de Fréchencourt , sr de Gribeauval, seigneur actuel, y a bâti un château dont la perspective est gracieuse. 480 habitants. Le fief de la mairie relève noblement de celui de Boves. L'église , dédiée à Notre-Dame vers Tan 1510, a l'Abbé de St.-Fuscien pour patron. Sur neuf gerbes, le curé en dîme 4, l'HôtelDieu d'Amiens 2 , par concession de Guillaume de Perrosel ; les trois autres appartiennent à deux chapelains de la cathédrale fl). La fabrique a 300 l. Bouqacnville , nommé Bogainville en 1196 , relève de la terre de Picquigny. Les habitants sont au nombre de 814. Les deux fiefs nobles et restraints appellez Gamard, consistent, le premier en une censive de 27 setiers de bled , 27 d'avoine , mesure d'Amiens, deux chapons, un setier de pois, mesure aux mars d'Amiens, avec un cuignet payable au Noël par les possesseurs de 27 journaux de terre sur ce territoire, et solidairement les uns pour les autres ; le second consiste en une cen(1) CartuL Digitized by

28 HISTOIRE DU DOIENNÉ sive également payable par les possesseurs de 27 autres journaux et de la même manière. L'église, dédiée à saint Arnoul, a conjointement pour patrons les deux chapelains de N.-D. Anglette dans la cathédrale, à qui Jean de Picquigny, prévôt et chanoine de la cathédrale, leur fondateur, donna les dîmes en 1196. Le vidame Enguerran confirma cette fondation Tan d'après. On voit par cet acte que les chapelains ont les deux tiers de la dîme, et le curé l'autre pour son cantuaire. Le fondateur leur donna en outre toute la dîme de Haldricourt ou Haudricourt et de Contegny, à la réserve de la neuvième partie que percevait le pasteur. Jean de Pernois, l'un de ces chapelains, possédait cette cure en 1561. La fabrique a 180 l.H) Briquemesnil, jadis Brikemaisnil, de la mouvance de Picquigny, a environ 277 habitants. L'évêque est patron de l'église dédiée à saint Martin. Sur tout le terroir, le curé a 4 gerbes de 8. Sur la moitié du terroir, l'Abbaye du Gard percevait 3 gerbes, un (1) Du Cunge.

Ms. Digitized by Google

DE PICQUIGNY. 1\ chapelain de Picquigny autant , et les deux tiers de la dîme sont inféodéz. Le prieuré de Floiecourt , Flexicourt , Flossicurt , dédié à saint Pierre , est du patronage du prieur de Chezal Benoît, qui a toute la dîme , et à qui Tévêque Guarin confirma cette possession en 1135. Ce prieur donne 42 L au curé pour acquiter dans la chapelle deux messes par semaine. Près de là est la ferme de la Rederie. Le prieuré de Notre-Dame-sur-le-Mont a pour patron l'Abbé de St. -Lucien de Beauvais, à qui Aleaume, seigneur du lieu, donna dans le xne siècle l'église et la dîme qui étoient dans la mouvance de Vignacourt. Gavillon, pairie de Picquigny, de la mouvance de Picquigny , est tenu de Tagnie. Les Célestins d'Amiens en étoient seigneurs en partie; leur fief et seigneurie consistant en une ferme et enclos , terres labourables , champarts , petit bois et censives, ont été donnéz en 1782 au Chapitre de la Cathédrale. Les habitans sont au nombre d'environ 265. Les fiefs qu'on y connoit sont : le fief Nantois , le fief abrégé nommé le fief du rossignol , mouvant de Riencourt ; le fief Noë ,

vc\o\\Digitized by LjOOQIc

30 HISTOIRE DU DOIENNÉ vent de Picquigny ; le fief Franville, le fief Gouehon, le fief Bourguet et le fief Gourgueison. Le fief de Breilly consiste en 14 journaux , dont sont mouvans environ 16 journaux de terre sur lesquels il y a toute justice et seigneurie avec censives , droit de champart et droits seigneuriaux. L'église , sous le vocable de saint Nicolas, a pour patron le prieur de St-Pierre-à-Gouy, qui a un tiers des dîmes , le curé a l'autre , et le reste se partage entre deux chapelains de la cathédrale et les religieuses de Moreaucourt. Le revenu principal de la fabrique consiste en 35 septiers de bled , mesure d'Amiens. Camps-en-Amiénois, vulgairement appelé Calaminois , en latin Campus in Ambianeto> relève du roi immédiatement, à cause du bailliage d'Amiens , par 60 s. de relief et 20 de chambellage , avec droit d'aide , le cas y échéant. Il contient 40 feux et près de 480 habitans. Raoul d'Airaines , qui en était seigneur , donna à l'Abbaye de iréport , l'an 1136 , la quatrième partie de la seigneurie et un tiers de la dîme , à condition de faire desservir par un de ses religieux le prieuré qu'il venoit de fonder, et qui est actuellement tombé entre les Digi

DE PICQUIGNY. 31 mains des prêtres séculiers. Le seigneur principal reçoit tous les droits honorifiques , malgré les oppositions du Commandeur de St.-Mauvis , qui prétend en jouir , parce qu'il y possède une ferme , plusieurs masures , diverses mouvances qui consistent en quelques fiefs, et un tiers de la dîme. L'église, dédiée à saint Nicolas , a pour patrons alternatifs et décimateurs l'Abbé de Tréport et le Commandeur de St.Mauvis. L'abbaye de St. -Michel de Douvens a la huitième partie de ce village , et le curé un tiers de la grosse dîme et quelques parties des menues, avec un supplément en argent. Il ne reste de l'ancienne église que le portail. Au-dessus du cintre de la grande porte , on voit en haut relief une main pendante, bénissante de deux • doigts. Le chœur a deux chapelles voûtées, formant une espèce de croisées ; elles paraissent du quinzième siècle, de même que la nef à laquelle on a ajouté deux bascôtés. Le clocher est d'un poids capable de faire crouler l'église. Le 9 juillet 1745 le curé fit rebâtir l'oratoire de N.-D. de Pitié. La fabrique a 130 l. Le prieuré simple de St. -Jean-Baptiste dépend de l'Abbaye de Tréport , de l'ordre Digitized by LjOOQIc

32 HISTOIRE DU DOIENNÉ de St.-Benoît. Le revenu consiste en la moitié des dîmes , quelques cens , et 72 journaux de terre. Crôÿ ou Croÿ , Croiacum , Croïciacum , Crouiacum , Cromacum et Croniacum W , ap~ partenoit en 1 066 à Eustache de Picquigny, vidame d'Amiens. Au mois de juillet 1598 cette terre peu considérable par ses mouvances fut érigée en duché simple par lettres patentes vérifiées en Parlement le 10, enregistrées en la Chambre des comptes le 24 , en faveur de Charles de Croy, duc d'Harscot. Depuis l'extinction du duché par défaut d'enfans mâles , le château relève de Picquigny comme auparavant. La terre est possédée par le duc d'Havré. Girard I, seigneur de Picquigny, vidame d'Amiens , donna une partie de la seigneurie et justice à l'Abbaye du Gard , vers l'an 1115, et Giles de Crôÿ, seigneur du lieu, accorda des dîmes à la même abbaye l'an 1202. Au mois de février 1284, Jean Raoul, écuyer, sire de Rivière, lui vendit ce qu'il possédoit sur ce terroir. On y compte 290 habitans sous les bailliage et élection d'Amiens. {%) Notitia Galliarum. Digitized by Go

DE PICQUIGNY. La ferme de Rouvroy ne subsiste plus. L'église , dédiée à saint Firmin martyr, a l'Abbé du Gard pour patron et décimateur. Le Chapitre de Picquigny jouit aussi d'une portion de dîmes. La fabrique a 1201. Dreuil-sous-Moliens , dont une partie est tenue en prairie de Picquigny, Druel dans les titres gaulois , en latin Druellum, Druogilum^ étoit du domaine de Picquigny en 1302, avant son aliénation; Philippe de Berry l'acheta le 22 mai 1493. Elle relève encore du château , et le seigneur y a toute justice. On y compte 430 habitants. Le fief du Courant est sur le territoire. Celui du Romont consiste en 95 journaux de terre labourable , 7 de bois , et en censives. L'église , dédiée à saint Pierre , a pour patron et décimateur l'Abbé de Selincourt, par concession de l'évêque Thibaut on 1183. En 1284, les chapelains d'Amiens acquirent de Hugues de Fourdrinoy une partie de la dîme, du consentement du seigneur de Picquigny, et l'évêque en donna la confirmation féodale. Le curé bîne à St.-Léger , village détruit qui étoit 2* Digitized by LjOOQIc

Si HISTOIRE DU DOIENNÉ sur la rivière de St.-LandonU). On y voit encore une croix dans la place où étoit l'église. La fabrique a pour revenu principal six septiers de bled et autant d'avoine. Dreuil- sur-Somme relève de la baronie de Picquigny. Le domaine consiste en Une fernie avec colombier et dépendances , de la contenance de 3 journaux , et en 246 journaux de préz, et un champart sur 17 journaux de terre. On y compte 150 habitans. Le fief de Bomont est sur le territoire. Les religieuses de Moreaucourt Ont à Floiecourt, mouvant de Picquigny, droit de pêche jusqu'au village de l'Étoile, et droit de travers. L'église dédiée à St.-Riquier est du patronage de l'évêque, comme abbé de St.-Martiri-aux-Jumeaux. On a abandonné les dîmes du curé. Fourdrinoy , Fordinoy dans les archives, en latin Fordinetum , relève en demi-pai(1) Ce ruisseau prend sa source à Dreuil-sousMoliens, et se nomme dans d'anciennes saisines la rivière de St.-Landon. Une des fontaines qui forment ce ruisseau à Dreuil, porte encore ce

Digitized by Google

DE PICQUIGNY. 3S rie du château de Picquigny; une petite partie est mouvante de Cavillon. Au mois d'aoust 1636, les ennemis ont brûlé ce village où Ton compte 450 habitants. L'église, dédiée à saint Jean-Baptiste, est du patronage du Chapitre de Picquigny , dont un chanoine partage les dîmes par moitié avecle prieur de St.-Pierre-à-Gouy. La fabrique a 200 l . ■ Frenoy-ac-Val, Fraxinetum in Valle , contient 520 habitants. L'Abbaye de StLucien de Beauvais a la seigneurie. Le fief , terre et seigneurie dJHierville , situé entre Frenoy, Courcelles, les bois de Caumenil et ceux du Quesnoy, consiste en haute , moienne, et basse justice , censives, droits de relief, et mouvances sur cent journaux tant de terre que de bois. L'église , sous le vocable de S1 Jean-Baptiste, a pour patron l'Abbé de St.-Fuscienlèz- Amiens , qui , outre la dîme , jouit du droit de champart, ainsi qu'à Lentilly et Angos. La fabrique n'a que 50 l » Gouy-l'Hopital contient 200 habitants. La seigneurie consiste en maison seigneuriale , plan routier d'arbres fruitiers , terres labourables, droit de champart. Digitized by LjOOQIc

HISTOIRE DU DOIENNÉ bois , censives , droits seigneuriaux et féodaux. Le surnom de ce village vient vraisemblablement de ce qu'il appartient à Tordre de Malthe , dont le fermier étoit chargé par son bail d'héberger les pauvres passans. L'église , dédiée à Notre-Dame , a pour patron le Commandeur de St.-Muuvis , qui partage la dîme avec le curé. L'église est ancienne ; on descend pour y entrer. Les vitraux de la nef sont petits. Dans les huit cpiartiers de voûte du sanctuaire , on voit en peinture le couronnement de la Vierge et huit anges tenans l'encensoir à la main. La chapelle de Corbières, dédiée à Notre-Dame, fut fondée en 1315, par Mahaut de Picquigny, fille de Jean, dame de Gouÿ et sœur de Regnaut, vidame d'Amiens. Elle a été unie au Collège de la dite ville. Linciieux est tenu de Poix et de Faméehon. Il contient 510 habitans. La seigneurie a appartenu à la maison de Rothelin , «t le sr de Poutrincourt qui la possédoit comme héritier, en a été évincé par le Commandeur de St.-Mauvis. L'église, dédiée à St.-Pierre-aux-liens, est du patronage du même Commandeur,

Digitized by Google

DE PICQUIGUIT. qui dime 3 gerbes sur 7 ; l'Abbé de St.Germer autant ; la dernière est au curé , qui est exempt de visite d'archidiacre et de doien. L'évêque n'en fait qu'une par lui-même durant son épiscopat : le Commandeur s'est emparé de ce droit. Le jour de St. -Biaise . dont on conserve quelques reliques, le peuple vient en pèlerinage dans cette église qui est assez belle. On y voit une figure en bois représentant l'apôtre St.-Pierre portant sur la tête une thiaire à triple couronne , et revêtu d'une chappe serrée et fermée par une agraffe en forme de rubis , entouré de pierreries. Le secours à' Halliviller -la - Warde , nommé dans des titres Alosvileirs, et en latin Altum Villarium, contient 40 feux. Simon , seigneur de Dargies , du consentement d'Élisabeth de Mello , ou Merlon , son épouse, donna cette terre et ses dépendances à l'Abbaye de Breteuil. C'étoit une paroisse considérable avant l'irruption des Anglois dans le xve siècle , comme il paroît par l'histoire de l'Abbaye de Selincourt. L'église paroissiale dépendoit anciennement du Chapitre de Picquigny, et les chanoines étoient obligés de venir tous les ans y faire l'office le 29 aoust, jour de la décollation de St.-Jean-Baptiste. Les Digitized by LjOOQIc

HISTOIRE DU DOIENNK guerres en interrompirent l'usage, et lorsque la paix se fit, le revenu de la cure se trouva si modique, que la paroisse fut annexée à celle de Lincheux, mais elle a toujours conservé ses droits de cure, comme ornemens d'église , fonts baptismaux , cimetière distant de cent pas de la paroisse, selon la coûtume du pays, où Ton n'enterre que les enfans dans les environs de l'église. La seigneurie a appartenu à la maison de Picquigny, dont elle relève. M. Roussel de Belloy St.-Léonard l'a hérité en partie de Mrs de Court , ses cousins. Le bois qui appartenait aux Célestins d'Amiens, a passé en 1782 à l'hôpital général de la même ville. Le Mesge , Megium, fut donné vers l'an 553 au Chapitre d'Amiens par le roi Childebert, en mémoire de la découverte des corps des SS. Fuscien , Victoric et Gentien. On compte dans ce lieu, dont le Chapitre est seigneur, 260 habitans. Il y avoit autrefois échevinage. Le nommé Vautier paroît en qualité de maire l'an 1192 t1). Le seigneur y possède environ (1) Cart. du Ghapit. Digitized by Google

DÊ PICQUIGNY 39 cent journaux de terre. Il lui revient 26 deniers en matière cottière , le sixième denier en cas de vente , 26 de dessaisine , et autant de saisine. Les habitants sont exempts du droit de travers au pont de Picquigny. L'église , dédiée aux trois saints , a le Chapitre pour patron, collateur, et décimateur. La fabrique jouit à peine de 1001. Moliens-Vidame , Moiliens en 1210 , s'écrivoit Molliens ou Moilliens en 1411 Ce bourg , relevant de Picquigny et mouvant de Tevêché , a le titre de chatellenie. Il étoit autrefois plus considérable qu'aujourd'hui; on y compte 980 habitants. L'an 1209 Enguerran de Picquigny, dont ies successeurs portent le titre de vidâmes de*Moliens * donna à ses vassaux droit de commune , à l'imitation de celle d'Amiens. Moliens y porte le nom de ville. Le seigneur y spécifie les cas qu'il se réserve et les droits qui lui reviennent en divers occasions. Par un accord entre le vidame Philibert Emmanuel d'Ailly, alors mineur, représenté par son gouverneur, au nom de Madame Françoise de Warty> mère et tu(i) Pièces justificat. Digitized

40 HISTOIRE DU DOIENNË trice, datté du 7 novembre 1575 , lemaïeur élu par les bourgeois, assisté de deux échevins , doit chaque année , le lendemain du dimanche des brandons, prêter le serment à Picquigny, au seigneur, ou à son bailly ou lieutenant. Le reste concerne les huit échevins , le prévôt du lieu commis et institué par le vidame. Dans tous les cas le bailly présidera à leurs assemblées lorsqu'il sera sur les lieux , et tiendra les assises quand il le jugera à propos. Au lieu de trois razières d'avoine et autres droits prétendus par le vidame chaque année , l'échevinage et les 25 bourgeois principaux s'obligent à paier annuellement à la St.Remy 36 1. tournois pour le droit de bourgeoisie. Le vidame leur accorde en échange l'administration de la maladrerie, des bois Aubert, dits les bois de la ville , contenant 9 à 10 journaux et des prez de la ditte ville. Ces bois et prez demeureront affectéz et hypothéquéz au paiement de la redevance , et ne pourront être ni vendus, ni engagéz sans l'attache du seigneur, qui seul permettra la coupe de la haute futaye. Le corps de ville aura au profit de la ville la tonture annuelle d'un journal , à la réserve de 60 étalons par journal. Le seigneur se réserve la garenne , la justice

DE PICQUIGNY. 41 des bois, et le tiers des amendes. Par reconnoissance de cette concession, les prévôt, maïeur et échevins apporteront tous les ans au vidame un panier de merles, le jour de St.-Simon St.-Jude. Suivent les autres privilèges de la communauté , les droits d'aide, tels que de 20 l. parisis, paiables au dit seigneur, dans le cas où il seroit prisonnier de guerre, où il feroit son fils chevalier, ou marieroit sa fille aînée. Les habitans de leur côté sont déchargéz des droits de mort et vif herbage, de relief, de droits seigneuriaux pour tous les biens en rotture tenus de la seigneurie. Pour chaque mesure cottière qui se vendra, le vendeur et l'acheteur paieront seulement un septier de vin estimé 4 s., et pour chaque pièce de terre en rotture , le vendeur paiera 14 deniers tournois, et l'acquéreur 16. Dans le cas de nécessité , les habitans s'obligent à faire le guettant au château qu'à la ville de Picquigny, avec les sujets du vidame. La seigneurie consiste en terres labourables , préz , bois , champart , censives en grains et en argent, et droits seigneuriaux. Il se tient une foire le 28 octobre , et le 1er et 3e lundi de chaque mois un marché franc pour la vente des bestiaux. Digitized by LjOOQIc

il HISTOIRE DU DOIËNPié Baudouin , chevalier, sire de Rubempré, en étoit châtelain en 1291 (l) L'an 1142, Vautier, abbé de Selincourt, et sa communauté fit un accord avec les moines du prieuré de St.-Denis d'Amiens, au sujet de la dîme d'un endroit de cette paroisse nommé Aillemont (~>. Les titres font mention du fief de Gamart, de celui de Bouqwinville . Celui de Semelmaisnil doit au vidame 13 deniers de droit seigneurial ; le fief de Hurlebize est tenu de la chatellenie d'Avesne. Le fief de Bierval est sur le même terroir; il fut vendu 4,000 L en 1778. L'église, dédiée à St.-Martin, a pour patron l'abbé de St.-Fuscien. Le prieur de Moliens , le Collège , l'Abbaye de Selincourt, les religieuses de Moreaucourt et le curé ont les dîmes. Cet édifice est grand, bien bâti , avec un bas-côté. On le croit du xne siècle. Une ancienne cuve de plomb, longue et ovale , entourée de figures , sert de fonts baptismaux. On voit dans la nef une ancienne piscine. L'an 1718, le chanoine Langlois fit présent d'un reliquaire contenant des ossemens de Ste-Ulphe et (1) Regist. de la ville d'Amiens. (8) Cart. de l'Abbaye. Digitized by

DE PICQ^tflGWT. de St.-Domice. La fabrique a 531. et trois
journaux de terre. La chapelle de Sle Marguerite a le seigneur pour patron.
Le prieuré simple de Notre-Dame est du patronage de l'abbé de St.-Fuscien.
Hugues de Camps donna la dîme de Costencos en 1210, et Enguerran de
Picquigny fit présent, Tan 1223, de tout le terrage qu'il avait à Molliens.
Bauduin de Cockerel lit présent de la dime sur le terroir des Ancelz, tenu du
fief de Romecamp^H). Jacques Ledoux , évêque d'Hébron et sutfragent
d'Amiens, possédoit ce bénéfice en 1551 (2>. Oissy, Oscus, Ossiacus&\ est
mouvant en pairie de la baronie de Picquigny et faisoit partie de son
domaine en 1302. Le Vidame vendit cette terre le 26 octobre 1473 à
Antoine d'Ally; aujourd'hui la maison de Trudaine la possède. Descouvertes
est tenu du château d'OisCe village que les ennemis brûlèrent au mois
d'août 1636, contient 160 habitants. (1) Du Gange, Rec. B. (2) Lamorlière.
(a) Cari, de St.-Firmin-Conf, Digitized by Google

HISTOIRE DU DIOCÈSE Raoul de Riencourt , seigneur dudit lieu et de Bouquain ville, rendit librement, Tan 1279, à Jean, seigneur de Picquigny, l'hommage que Floris de Somraereux tenoit de lui à St.-Léger. Oissy étoit mouvant de Bellestre en 1510. ' L'église dédiée à St. Martin, a pour patron le Chapitre de Picquigny. L'évêque a la moitié des dîmes , le curé le tiers , le prieur de N.-D.-sur-le-Mont perçoit le reste. Richard en étoit curé Tan 1280. La fabrique a peu de chose. Gérard de Gonchy , évêque d'Amiens , approuva au mois de juin 1249, la fondation d'une chapelle faite par la veuve de Gérard III , vidame , et lui en laissa le patronage (U. Riencourt a pour suzeraine la terre de Picquigny, et relève en plein hommage de la chatellenie. En temps de guerre le seigneur étoit obligé de suivre le Vidame à cheval. On en voit un relief datté de 1576. Ce lieu a donné son nom à la maison de Riencourt tombée dans celle de (1) Oissy. Ms. de Colbert n° 920, ou plutôt Ms. de St.-Gemiain.

DE PICQIGNY. Tiercelin : la famille de Trudaine Ta acheté depuis. Les ennemis y mirent le feu dans le même temps qu'à Oissy. Enguerran de Riencourt avoit bâti ce château dans le xiv^e siècle ; on Ta démoli en 1703 pour construire celui d'Oissy. La coutume locale a été confirmée en 1507. Les habitants sont au nombre de 370. L'église dédiée aux SS. Gervais et Prothais a pour patron le prieur de St.-Pierre-a-Gouy qui a les deux tiers des dîmes ; le curé perçoit l'autre. Au mois de may 1703, le corps de Marguerite d'Audenfort fut trouvé tout entier après plus de 60 ans de sépulture. La fabrique n'a pas 1001. Saint- Aubin-lez- Amiens , sanctus Albinw, mouvant de l'ancien comté de Corbie , contient 350 habitants. L'église dédiée à saint Pierre, a pour patron le Chapitre de St.-Nicolas d'Amiens, qui dîme avec l'Abbé du Gard, le prieur d« Molliens , le personnat du lieu appartenant à l'évêque , et le curé , lequel a un tiers sur la plus grande partie du terroir. Guilain Gocquet, chanoine de la cathédrale , desservoit cette église en 1551. Saint-Pierre-a-Gouy , sanctus Petrus de

Digitized by Google

46 HISTOIRE DU DOIENNÉ Gaudiaco, mouvant de Piequigny, n'a guères que 50 habitans. L'église dédiée au même apôtre est du patronage du prieur du lieu , qui a la seigneurie, et qui dîme avec le curé. Le prieuré simple de Tordre de St.-Benoît a pour patron l'Abbaye de St.-Germer, diocèse de Beauvais (0. Enguerran, évêque d'Amiens , en confirma les possessions l'an 1120 et Alexandre IU l'an 1178. Le bois du Soible , dépendant de ce bénéfice , contient environ 31 journaux et demi. Dom Josse de Cocquerel , aumônier du Roi, député du Clergé aux États de Blois, décédé le 10 octobre 1598, en fut le dernier possesseur. On l'attacha au Collège d'Amiens l'an 1593, avec l'agrément du souverain Pontife. Saisseval relève de Piequigny. Cette terre qui n'a jamais été vendue , est de temps immémorial à la maison de Saisseval dont l'héritière a épousé le successeur aux biens de la famille de Senicourt. On y compte 270 habitans . L'église dédiée à St. -Pierre , a pour patron le prieur de St.-Pierre-à-Goùy , qui (1) Hist. Bellovac.

DE PICQIGNY. 47 perçoit un tiers des dîmes ; le curé jouit des deux autres. La fabrique a HO 1. Seux , Salices en latin , a 210 habitants. L'église , sous le vocable de St. -Pierre , a pour patron le prieur de St.-Pierre-à-Goùy . Les religieuses de Moreaucourt perçoivent la moitié de la dime ; le Collège d'Amiens a cinq parts sur huit de l'autre moitié ; les chapelains de la Cathédrale , ceux de la Collégiale de St.-Nicolas et l'Abbé de St.-Fuscien ont les trois autres parts. Le revenu de la fabrique consiste en 40 septiers de blé, 20 d'avoine et 50 l. d'argent. Soues, en latin Soidis, bailliage et élection d'Amiens en partie , sénéchaussée de Ponthieu et élection d'Abbeville, contient 140 habitants. Moyennant six mil livres , JeanBaptiste-Olivier, sieur de Bihécourt , devint propriétaire de la haute-justice et du domaine, aliéna le 17 juillet 1697. Le Chapitre de Picquigny possède quelques portions de terre . L'église dédiée à St.-Marcel est du patronage du prieur de St.-Pierre-à-Goùy. Ce prieur y dîme avec l'Abbaye du Gard , le Chapitre de Longpré-les-corps-saints et les chapelains de la Cathédrale. Di

48 HISTOIRE DU DOIENNÉ Le prieuré de St. -Marcel n'a point de titulaire actuellement. La fabrique n'a que 60 l. Le Petit Gard est de cette paroisse. Jean , sieur de Wallus , étoit châtelain du Gard en 1427 M. Le bois deHamery est dans le voisinage. L'Abbaye du Gard, de GardoW, à quatre lieues d'Amiens, est située sur la Somme et sur le territoire de Croüy. Son enclos est de quarante journaux. Elle est de l'ordre de Cîteaux , non réformée , et fille de l'Abbaye de Chalis. Gérard, sire de Picquigny, vidame d'Amiens , en jeta les premiers fondemens le 24 août 1137 que nous disons 1138(3), du consentement del'évêque Guarin, et l'un et l'autre se réservèrent à la nomination des abbéz , des droits qui ne subsistent plus depuis l'érection des commandes^). En reconnoissance de cette fondation les religieux se sont obligéz , la première fois que le vidame s'y transporte, après leur en avoir donné avis , d'aller au fl) Du Gange. Recueil E. (2) DuCange. Recueil G. (3) Inventaire de l'abbaye du Gard, p. 204. (4) Pour le Gard, le Gallia Christiana et le Recueil B Du Cango , à la Biblioth. du Roi.

Digitized by dooQlc

DE PICQUIGNY. 49 devant de lui avec la croix et l'eau bénite, et de le conduire à l'église. Le vidame Enguerran donna Tan 1215 deux muids de froment destiné à faire le pain des messes que l'Abbaye fournissait aux églises de Ficquigny. Les bienfaiteurs principaux furent Robert , seigneur des Authieux , et Gauthier sirel dans le xme siècle. L'évêque Évrard confirma Tan 1216 les possessions de cette maison dont les vidâmes sont protecteurs. Le bois du Gard relevant du château de Picquigny , et la censé du Quenot W appartient à l'Abbaye, qui est à la nomination du roi. L'église dédiée à Notre-Dame est ancienne, bien bâtie, et assez belle. Le chœur des frères convers occupoit toute la nef. Le dortoir est une pièce rare. SUITE CHRONOLOGIQUE DES ABBÉZ. Mainard fut mis dans cette place en 1138 par l'évêque Guarin. On le rencontre jusqu'en 1147 M. (1) Quesnel (le), partie de l'abbaye du Gard, élection d'Amiens. Le terrain où domine l'argile sabloneuse, produit des bleds , des orges , des mars et un peu de lin. On y trouve de la craye. (2) (iallia christiarça.

50 HISTOIRE DU DOIENNÉ Girard signe une charte pour 'S'-Acheuil, Fan 1454. L'année suivante, l'évêque Thierry confirma les possessions de sa maison. Il eut avec l'abbaye de Selincourt un différent que le pape Alexandre El fit terminer par la médiation des abbés de SMftemy de Reims et de S^Martin-des-Champs ; il mourut au plus tôt en 1179. Guy s'offre dans les titres en 1177 et 1183. L'an 1178, Gérard de Picquigny donna à l'Abbaye la possession de la Somme, depuis le mur du côté de Picquigny jusqu'à l'écluse audessousdu moulin du monastère U). G...., peut-être Guillaume, vivoit en 1187 suivant une note des archives de l'Abbaye du Bec. Le même Gérard donna 2,000 harengs en 1190 , et permit de pêcher dans la Somme avec une nacelle , depuis le moulin de Compense (2). Il donna en outre 1,800 anguilles sur la pêche de Hangest. Gautier signe une charte de l'évêque Thibaut , pour l'abbaye de Valoires , en 1197. En 1200, Pierre d'Amiens donna les communes et pâturages de sa terre. (1) Du Cange. Recueil G. (-2) Du Gange. Recueil C. Digitized by dooQlc

DE PICQUIGNY. 51 Robert I appaisa un différent survenu entre les églises de Longviller et de StAndré-au-bois , Tan 1203. Deux ans après, le seigneur de Picquigny donna à son abbaye une partie du bois de Hamery, et une portion plus considérable à son successeur, en 1213. n transigea l'an 1205 avec l'abbé de Flavigny. Raoul I, qui se rencontre l'an 1210, temps auquel le vidame Enguerran donna un muid de pur froment à prendre sur le sestelage d'Amiens pour faire les hosties, fit un arrangement en 1215 avec le prieur de Goy ou Goüy. Mathieu I en 1221 W. Baudouin paroît dans des titres depuis 1227 jusqu'en 1237. Peut-être est-ce sous son gouvernement que le vidame Enguerran donna à l'Abbaye une rente" & prendre sur le pont de Picquigny. Raoul II signe en 1238 dans le chartrier de l'abbaye de Flavigny. Pontius transigea en 1257 avec le prieur de Goüy. Robert II resta en place depuis 12(J8 jusqu'en 1300. Il transigea Tan 1277 avec (i) Ms. de Du Gange.

HISTOIRE DU DOIENNÉ Jean, vidame d'Amiens. Son épitaphe, à rentrée du Chapitre , porte : Yir famosus, primo àbbas , deinde leprosus , Mortuus in Christo, tumulo sepelitur. Fuit in monasterio Daniel , Noë fuit àbbas ; Job fuit in morbo, modo Lazarus in Paraduo. Thomas , mort en 1305 , le jour de l'Épiphanie, repose dans le Chapitre. — Dreux, chevalier., seigneur de Sessolieu, donna on 1311 le droit de pêche dans l'eau de Picquigny, et le droit de pêcher des anguilles pendant trois nuits. Guy n présidoit en 1320 et 1328. Mathieu II fut élu définitiveur dans le Chapitre général de 1357 ; il étoit abbé en 1340. Nicolas, décapité en 1358 pour avoir réfugié les ennemis de l'état 0). Thomas II, 1361 M. Jean Picact quitta cette place qu'il oecupoit en 1394, pour passer de l'abbaye d'Orcamp à celle de Citeaux. 1428. Guillaume de Compiègne , moine d'Orcamp , paroît l'an 1411 ; il mourut en 1415, suivant les registres de l'hôtel-de-ville d'Amiens. (I) Hist. d'Amiens, 1. 1, p. 221, ■2) Ms. de Du Gange. Digitized

DE PICQUIGNY. 58 ; Jean II de S'-Fuscien, mort le 16 avril 1136
O. Guillaume n, 1439. Jean m, mort Tan 1440. Adam, 1463 ». Grégoire
Dupuits gouvernoit en 1472. 11 assista au Chapitre général de Tordre tenu à
Paris en 1493, résigna Tan 1498, et mourut en 1507. Jacques Desjardins, par
la démission volontaire du précédent , avec l'agrément du Chapitre général
tenu en 1508. Le roi révoqua Tan 1513 la lettre de sauvegarde octroyée aux
religieux , parce qu'ils avoient procuré des vivres aux Anglois, mais , quatre
jours après , S. M. les remit sous sa protection (3). Jean Porcelet, 1515 , fut
tué à la porte du monastère quinze jours après son élection, par des gens qui
désiroient l'érection de l'abbaye en commande , à laquelle il s'opposoit
rigoureusement. François de Hallwin possédoit la commande en 1533, sous
le nom d'Antoine (1) Regist. de la ville d'Amiens. (2) MS. de Du Cange. (3)
Reg. du Bailliage d'Amiens. Digitized

54 HISTOIRE DU DOIENNE aux enfâns confidentiaire (fiduciarii) ; mais il s'en démit Tan 1537 en faveur de son neveu , et la mort ayant enlevé ce prélat Tan d'après , son corps fut inhumé dans l'église. Jean de Roncherolles , fils de François de Hallwin et de Louis de Roncherolles , seigneur de Hugueville , resta commendataire en 1538 et 1539, et quoiqu'il fût séculier , l'abbé régulier Huiliart lui résigna Mortemer (Mortuum mare). Jean de Hallwin , fils d'Antoine , seigneur de Piennes , chevalier des ordres du roi, grand louvetiert et de Louise de Crèvecœur , arrière-neveu de François , évêque d'Amiens, eut l'abbaye en 1552. Louis de Nogaret , cardinal de la Valette , archevêque de Toulouze , mort en 1639. Charles d'Albert de Chaulnes, chevalier de Malte, fils d'Honoré, duc de Chaulnes, gouverneur général de la Picardie , et de Charlotte d'Ailly , avoit l'abbaye en commande avant d'avoir été créé duc de Chaulnes et pair de France. Jules Mazarin, cardinal , 1650, cède en faveur du suivant. Philippe de Savoye, chevalier de Malte, Digitized by dooQle

DE PICQUIGNY. 33 fils d'Eugène-Maurice de Savoye , comte de Soissons, mort le 5 octobre 1693. Fabius-Brulart de Sillery, évêque de Soissons, succéda le 1^{er} novembre 1693 et mourut le 19 du même mois en 1714. Le partage entre l'abbé et la communauté fut arrêté l'an 1702 par arrêt du Parlement du 26 avril. Armand-Jules de Rohan Guimenée , archevêque de Reims , 1715. De Voisenon, de l'Académie française (*). De Taillierand , aumônier de S. M. , vicaire-général du diocèse de Verdun, fut nommé en décembre 1762. ■ (i) On lit en note : « Prenez garde que l'abbé de Voisenon étoit abbé du Jard- près Melun, et non du Gard. » Cette observation du censeur Guyot, qui avait lu et accordé le permis d'imprimer le 21 nov. 1783, est fort exacte. L'assertion du P. Daire a été plusieurs fois répétée; c'est une erreur cependant. L'abbé De Voisenon avait eu la probité de se faire justice à lui-même, en refusant Tévêché de Boulogne que lui avait offert le cardinal Fleury en 1741 , à la mort de J. M. Henriau, dont il avait été le vicaire général. Pour l'en dédommager, le cardinal lui donna l'abbaye du Jard, de Tordre de St. -Augustin , au diocèse de Sens, laquelle valait* dit Expilly, 3,000 l. de rente au commendataire. J. G. Digit

56 HISTOIRE DU DOIENNÉ (L. F. M. Hilaire de Conzié),
évêque d'Arras, succéda Tan 1773. Dans la paroisse de l'abbaye est la ferme
d'Hermillies dont elle a la seigneurie. Cette ferme ressortissant aux bailliage
et élection d'Amiens , a été séparée de celle d'Argelicourt en 1152.

LIVRE DEUXIÈME. HISTOIRE LITTÉRAIRE. Guermond de Picquigny surnommé indistinctement Garmond et Guarimond , de l'illustre maison de Picquigny , si féconde en grands hommes , si libérale envers les églises, et dont sont sortis plusieurs grands officiers de la couronne, naquit dans le onzième siècle. Les noms de ses père et mère se sont perdus dans l'obscurité des temps, mais on sait(2) qu'il avait pour frères Eustache , baron de Picquigny, vidame d'Amiens, Jean, archidiaque ou archilévite, et Hubert, nommez dans les titres pairs de Picquigny (Pinconii pares) (3). Les frères de Guermond paraissent dans des titres de 1066 , et sa signature se trouve au bas d'une charte de Raoul de Crépy , comte d'Amiens , dattes (1) Flenry. Hist. eccî. (2) La Morlière, Antiq. d'Am. (3) Cart. du Ghap. d'Am. 3*

MSTOIRE DU DOIENNE de 1069. C'étoit un homme simple et craignant Dieu tf). Sa dévotion le transporta à la Terre Sainte , où ses vertus éclatèrent au point qu'après la mort d'Arnoul , Tan 1118, il fut élu a sa place patriarche de Jérusalem , et deux ans après , il tint en cette qualité un concile à Naplouse. Son genre de vie lui acquit la réputation d'un saint, et le ciel , après sa mort arrivée en 1128, confirma par plusieurs miracles les idées qu'on avoit conçues de sa sainteté (2L Jean de Flissecourt ou Flexicourt embrassa la vie monastique dans l'abbaye de Corbie , ou ses connoissances le distinguèrent de la foule. Il composa Tan 1275 un ouvrage intitulé Instrumentwn de prima sancti Pétri. Il y traite des reliques eonservées dans ce monastère et déposées dans un vase appelé la prime de S. Pierre i parce que ce furent les premières reliques que posséda cette église Jean de Picquigny est représenté dans un manuscrit du commencement du xive siècle comme tm chevalier sage, léal , ex(1) Baronius. (2) Guillaume de tyr. (3) Act, SS. Ord. S. Bened, Digitized by Google

DE PICQUIGNY. pert et gentil. Il étoit vidame d'Amiens lorsque Philippe-le-Bel le chargea , en 1301 , d'aller à Toulouse (1) conjointement avec Richard Neveu , archidiacre de Lizieux, faire des informations contre les inquisiteurs dominiquains accusés de commettre de grandes injustices dans leurs procédures. Ce commissaire éclairé trouva qu'à la vérité , ces religieux retenoient en prison bien des innocens. Il les en fit sortir Tan 1303, et fit arrêter quelques-uns des ministres de l'Inquisition» Irrité de son procédé qui révoltoit de plus en plus les peuples contre ce tribunal, les inquisiteurs lâchèrent une sentence d'excommunication contre lui le 29 septembre 5 la publièrent même à Paris. Peu fait pour craindre une censure lâchée injustement par un tribunal accoutumé à faire tout trembler , il en appella au Saint-Siège, temps auquel ce siège étoit vacant. La décision de cette affaire avoit été entamée dans la ville de Pérouse , où la cour du pape résidoit alors. Comme notre commissaire vouloit y assister à la messe pontificale que Benoit XI célébra le 17 mai dans la cathédrale , le jour de la Pentecôte (2), le Pape l'ayant (1) Guillaume de Nangis. (â) Vaissette. Hist. de Languedoc, t. iv , p. 131»

« HISTOIRE DO DOIENNÉ apperçu, dit tout haut à Pierre de Brayde, chevalier et son maréchal , qui l'assistoit au thrône , et en montrant de la main le Vidame : allez, chassez ce pateinn de l'église, tandis qu'on y célèbre l'office divin. L'ordre fut exécuté sur le champ par le maréchal qui en fit dresser un acte , à la réquête do l'inquisiteur de Carcassonne qui s'y trouvoit pour soutenir sa sentence. On n'est pas surpris d'entendre Bernard Guidonis, dominiquain , attribuer la mort de Jean à une punition divine. Guillaume de Nangis, auteur du temps, lui rend plus de justice, en l'appellant chevalier expert dans lafoy catholique. Jean mourut dans la même ville le 29 septembre , pendant la vacance du SaintSiège. Clément V nomma, à la requête de Renaud de Picquigny , deux cardinaux pour instruire l'affaire. Mais ces commissaires laissèrent subsister la sentence et accordèrent seulement au défunt la sépulture ecclésiastique. Le Reclus de Moliens ou de Molens vraisemblablement du village de ce nom où il avoit pris naissance , est auteur d'une traduction du pseume Miserere en vers gaulois , ainsi que de celle du Pater, sous Digitized by Google

DE PICQUIGKY. 61 le titre de Patenotre. On lui attribue aussi le Roman de charité. Le Reclus de Moiliens , dans sa Patenostre s'exprime ainsi, en détaillant les usages de son siècle (lî : Li règues Dieu uest mie ez bras Qui sont estrait laiehiù as las , v Es grands orgueuls ne es baflois Es chevaux ne es palfrois Es plichons vairs ne es mantiaux Es affiquets ne es aniaux. Pierre de Riencourt fut élu recteur de l'Université de Paris le 23 juin 1508: et, quoique nous ne lui connoissions aucun ouvrage , cette place qui suppose un mérite peu commun , nous a paru suffisante pour en faire mention. Charles de Croy ou de Croiij a pris , comme les précédens , le nom du lieu où il naquit. Il étoit religieux , prêtre et hermite. Il est auteur du Contre blason des faulses amours, imprimé chez Simon Vostre en 1512 Pierre de Camps , de Campis , du village (1) Du Cange. Ms. Recueil A. (î) La Croix du Maine. Digitiz

HISTOIRE DU DOIENNÉ de ce nom dans l'Araiénois , avait d'abord pris Thabit et fait profession chez les Pères de l'Observance dits Cordeliers, mais le désir de vivre dans un état plus pénitent et sous un joug plus dur, plus sévère , le transporta à Rome où il entra chez les Capucins en 1572. Il fut le premier qui porta cet habit en France , et deux ans après il* établit un petit couvent de ces pères à Picpuce, avec l'agrément du roi Charles IX et du pape Grégoire XIII. Il fut envoyé deux fois à Jérusalem sous le règne d'Henri III , et plusieurs conversions furent la récompense de son zèle et de sa patience. Il brilla par ses vertus et confondit partout les ennemis de la seule et véritable église. De retour en France, il osa fronder les actions du monarque , mais les hérétiques se déchaînèrent si fort contre lui , qu'il fut contraint de se retirer à Bruxelles où il mourut l'an 1589. Il a laissé un écrit intitulé De controversiis catholicæ fidei contra Calvinistas , lequel est resté manuscrit Henry-Bernardin de Picquigny , né l'an 1633, fit profession chez les Capucins. On (1) Bernardus à Bononià. Bibliot. Gapuc. Seculo vi, p. 198.

DE PICQUIGNT. 63 le vit successivement professeur en théologie , gardien , définitur de la province de Paris. Une vertu solide , soutenue d'un air modeste et majestueux, le faisoit respecter et le rendoit aimable autant que son état lui permettoit de l'être. Ce religieux dont le savoir profond égaloit la piété éminente, s'acquitta avec sagesse et capacité de la direction des consciences , ainsi que des devoirs des places qu'il occupa. Il mourut à Paris le 9 décembre 1709 , à l'âge de 76 ans dont il passa 60 en religion W. Ses écrits : Pratique efficace pour bien vivre et bien mourir. Lyon , 1701 , chez Urbain Coutelier. — Item. Paris, 1705, m-12. C'est une préparation à la bonne mort en forme de retraite de 10 jours. Chaque jour comprend trois exercices qui renferment des considérations très-touchantes sur les sujets les plus importants. Ces considérations sont ordinairement accompagnées de réflexions et de résolutions qui sont comme le fruit de ce que l'on a médité. Une courte récapitulation qui se trouve à la fin (1) Bernardin de Picquigny. Son éloge. Mém. de Trévoux, 1710, Avril. Digit

(il HISTOIRE DU DOIENNÉ de chaque journée, remet devant les yeux tout ce que Ton a considéré ce jour là , et empêche qu'on ne l'oublie. Dans la première partie , on se prépare à la mort par un sérieux examen de toute sa vie , par une détestation de ses péchés , par le recours aux sacrements de l'église , par des actes de foy, d'espérance , d'amour et de toutes les vertus chrétiennes. On s'y prépare dans la seconde par la rénovation des vœux de baptême , de religion et de consécration au sacerdoce. Ce livre est utile à tous les chrétiens pour vivre et mourir saintement dans leur état. L'auteur l'a composé pour une âme religieuse qui le prie de lui servir de guide, et à laquelle il écrivoit chaque jour. Rien n'est plus édifiant que cet ouvrage , rien n'est plus propre à nourrir la piété des fidèles. *Epistolarum BeatiPauli triplex expositio ; analysi , quâ textûs apostolici ordo et connexio declaratur :paraphrasi> quâ mens apostoli breviter exponitur et clarè ; commentariû) ubi littérales notæ, variæ lectiones, sensusque textui conformions asseruntur. Accedunt et observationes dogmaticæ 9 piæ , morales, et asceticæ. Parisiis, apud Joan. Anisson, 1703, in-fol., p. 743.— Ibid. apud Pet. Aug. Le Mercier, 1707 et 1715, in-12,*

DE PICQUIGNT 65 4 vol. — Edition revue et corrigée par le H. P. Bernard d'Abbeville , vicaire des capucins du Marais à Paris, neveu de l'auteur. Ibid., 1726. — La méthode qu'on y suit est aussi utile que nouvelle. Personne n'avoit encore réuni parfaitement l'analyse, la paraphrase et le commentaire dans un même ouvrage. L'auteur, qui avoit toujours eu pour S*-Paul une vénération particulière , s'est toujours senti attiré à la lecture et à la méditation des écrits de cet apôtre. Les éclaircissemens qu'il tâche d'y donner ont fait jour et nuit l'unique occupation de son esprit et de son cœur. Son zèle pour le salut du prochain l'engagea à communiquer ensuite aux autres ce qu'il n'avoit d'abord fait que pour lui. Il y a de la justesse et de la netteté dans son analyse. Chaque chapitre est divisé d'une manière simple et naturelle , sans sous-divisions incommodes. Dans la paraphrase il a tâché de ne dire précisément que ce que l'apôtre a pensé, et il s'est servi des expressions même de S1-Paul , autant qu'il lui a été possible , en y ajoutant seulement quelques autres paroles qui lui ont paru propres à développer le sens du texte. Il a exclu de son commentaire les disputes de grammaire et toutes les recherches

66 HISTOIRE DU DOIENNÉ curieuses qui ne plaisent à l'esprit qu'en desséchant le cœur. A leur place il a fait entrer des remarques pieuses et des observations morales sur la vie chrétienne et religieuse. Le prologue est instructif; on y apprend l'ordre des épîtres de S^m Paul et leur date , ainsi que les vues qu'avait l'apôtre en les écrivant. Chaque épître est précédée d'une préface qui en donne une connoissance générale ; il y parle du langage , du style de l'épître , de sa clarté et de son obscurité , des difficultés qu'on y rencontre , du dessein de S^m Paul et de toutes les circonstances qui peuvent en faciliter l'intelligence. L'analyse du premier chapitre est suivie du texte et de la paraphrase sur deux colonnes, vis-à-vis l'une de l'autre. Le commentaire vient après , accompagné d'un corollaire qui contient des pratiques de piété que l'auteur a recueillies dans le chapitre expliqué. Cet ouvrage , dédié à Henry Feydeau de Brou , évêque d'Amiens , est utile à tous chrétiens , de quelque état et sexe qu'ils soient, qui voudront régler leur conduite sur les préceptes que ce grand apôtre nous a prescrits, et dont peu de personnes, au jugement du Pape , avoient pris l'esprit aussi bien que lui. Les exemplaires de cet

DE PICQUIGNT 67 ouvrage fort estimé sont rares et difficiles à trouver. L'abrégé de cet ouvrage, donné en françois par l'auteur, a été imprimé à Paris chez Pierre- Augustin Le Mercier, l'an 1706, en 3 vol. in-12, en 4 vol. l'an 1707 et en 1714 , de même qu'à Venise en parut la traduction italienne en 1743. Comme l'exposition latine avoit attiré à notre écrivain une lettre du cardinal Paulucci , écrite de la part du Pape , il adressa cette traduction à Sa Sainteté par une épître dédicatoire écrite avec beaucoup de ' noblesse et de religion. On y suit le même ordre que cy-dessus , et l'on a seulement donné un peu plus d'étendue aux observations de piété ou corollaires. *Triplex expositio in sacrosancta Domini nostri Evangelia*. Paris, chez Pierre-Augustin Le Mercier, in-fol. de 706 pages, sans les tables. — La première exposition est par l'analyse qui montre l'ordre et la liaison du texte des évangélistes ; la seconde par une paraphrase ; la troisième par un commentaire comme cy-dessus. On y trouve en outre différentes pratiques chrétiennes répandues dans le commentaire général et réunies dans un corollaire à la fin de chaque chapitre. Cet ouvrage ,

68 HISTOIRE DU DOIENNÉ qui n'a paru qu'après la mort de son auteur, est très-avantageux non-seulement aux prédicateurs pour eux-mêmes et pour procurer le salut des âmes , mais encore à tout chrétien jaloux de jouir et d'entretenir la santé de l'esprit et du cœur. On garde à la bibliothèque du Roi une explication latine de l'ancien calendrier romain , sous le nom du Père Bernardin. Il passe encore pour auteur du livre intitulé : De heresijansenianà. L'anglet, né à Moliens où il a fondé une école , étoit inébranlable sur les principes de la grammaire et de la bonne latinité. Ces talents lui méritèrent une place de régent de sixième dans le Collège des Quatre-Nations , à Paris. Il a donné des notes sur le Nouveau-Testament. Lecomte, chanoine et curé de Picquigny, partageoit ses momens entre ses devoirs de pasteur et la littérature. En réponse à différentes questions proposées dans cet ouvrage, il soutient dans le journal de Verdun du mois d'avril 1727 , qu'il n'y a point d'éternelles amours , et dans celui d'octobre, que l'homme de cœur se fait bien plus de violence à demander pardon d'une

DE PICQUIGNY. 69 faute qu'il n'a pas faite > que de celle qu'il a commise. L'an d'après, il parle, dans celui de mars, de l'aversion de la solitude. En mai 1729, dans sa réponse à la demande si l'on doit être plus sensible . aux malheurs qu'on souffre seul, que lorsque la calamité est publique, il défend l'un et l'autre sentiment. Au mois d'août 1730, à l'occasion du passage de la haine ou de l'indifférence à l'amour, il dit qu'en fait d'amour divin, la tiédeur est plus à craindre qu'un état tout à fait criminel , et que la grâce fond plus aisément le cœur glacé d'un pécheur qu'elle n'échauffe les âmes indolentes, qui se persuadent qu'elles aiment assez Dieu parce qu'elles ne le haïssent pas souverainement. Dans l'amour humain , au contraire , il n'y a, poursuit-il, qu'un pas à faire de l'indifférence à l'amour , et il est difficile de revenir sur le compte de ceux qu'on hait. Des stances sur la noblesse, insérées dans le Mercure de mars 1739 , font voir que la rotture est préférable à la noblesse sans la vertu. Celles imitées du psaume 1 (ibid., mars 1741) et du 105e (ibid., août 1742), prouvent son talent pour la poésie sacrée. Dans une épître insérée dans le volume de mai, il fait connaître que sa vie fut mêlée de bien des chagrins. Di

70 HISTOIRE DU DOIENNÉ Augustin de Picqwgny étoit gardien des Capucins, lorsque le 15 juin 1711 , il prononça à Arras Yoraison funèbre du Dauphin, fils unique de Louis*le-Grand . Une naïveté burlesque et ridicule est le caractère dominant de cette pièce. Des tirades d'un galimathias plaisant la rendirent célèbre, et des copies manuscrites furent vendues très-cher. On l'imprima pour la cinquième fois in-4° en 1739. Le bon Père prit pour texte les paroles du second livre des rois : Princeps et maximus cecidit. Tel est le début : « Pleurez province d'Artois , » toute la France ; affligez-vous couronne)> d'Espagne; prenez le deuil tous les » peuples, et vous, Messieurs, ne soiez » pas moins touchéz. Voici que j'annonce » la mort d'un prince et d'un très-grand)> prince. » La première partie du discours a pour objet la religion du Prince envers Dieu et ses augustes père et mère. Dans la seconde , l'orateur singulier fait voir combien l'illustre défunt a été affable aux siens et redoutable aux ennemis de l'état. « Monseigneur, ajoute-t-il, a été » regardé de deux soleils , le soleil de la)) grâce , comme chrétien , le soleil de la)> France , comme Dauphin. » Le troisième est destiné à faire paroître le DauDigitized by Google

DE PICQUIGNY. 71 phin heureux dans sa postérité , et probablement bienheureux après sa mort W. Alexis Boutillier, né à Dreuil, fit de bonnes études, et ses leçons comme professeur de belles-lettres en l'Université de Paris , dans le collège de Louis-le-Grand , ont formé plusieurs élèves qui lui ont fait honneur. Il fut nommé à une chapelle de la Cathédrale d'Amiens , bénéfice modique qu'il posséda jusqu'en 1782 , époque de sa mort. Abrégé méthodique de la Géographie ancienne et moderne, avec des cartes de six pieds de hauteur, pour l'instruction publique de la jeunesse. Paris, 1779, Barbou, vol. in-12 de 536 p. Ces grandes cartes ne peuvent que hâter les progrès de l'étude de la Géographie. L'auteur n'en propose que deux en 1775; l'hémisphère oriental de la mappemonde moderne, et la partie occidentale du monde connue des anciens. Les objets y sont représentéz avec la plus grande clarté. Le nom des fleuves , des caps , des villes principales y est marqué en gros caractère. C'est pour la netteté , la correction et la grandeur ce que nous avons de mieux (1) Année liitér , 1761, p. 270.

Il HISTOIRE DU DOIEN'NÉ dans ce genre. Le géographe avoit promis une pareille carte de l'ancienne Grèce et des pais anciens. L'Université a approuvé cet ouvrage pour servir dans les collèges. Dans sa méthode où sont indiqués les endroits qui se trouvent dans les cartes , il a banni l'érudition, n'ayant que l'utilité pour but, La première partie traite de la géographie ancienne , et il y a joint des réflexions qui sont le fruit de l'étude approfondie des anciens auteurs. Delacour, étudiant en l'Université de Paris , a inséré , n° 48 des Affiches de 1778, des étrennes en vers latins au principal d'un collège , et un bouquet en vers fran• cois à un professeur, le jour de sa fête.. Les premiers sont très -nombreux et marquent son attachement inviolable ; les autres prouvent une imagination facile. Après avoir été couronné plusieurs fois à A...., où il a été instruit pendant 10 ans, il eut des prix dans l'Université. Il est neveu de l'abbé Masson, et naquit à Moliens. Baudelocque , né à Ailly 0). (1) (Test une erreur du P. Daire, Jean-Louis Baudelocque est né à Heilly, au doyenné de Mailly, où celte notice sera reportée et où le P. Daire lui-même en a placé une autre. — J. G. Digitized

LIVRE TROISIÈME. PIÈCES JUSTIFICATIVES. 4066.

Fundatio ecclesiæ collegiatæ S. Martini Pinconiensis W. W. licet delectorum pondère gravatus gratià tamen superni respectûs pontifex sanctae sedis Ambianensis... omnibus in Domino salutem. . Joannes archilevita, Eustachius vicedominus, Hebertus et Pinconii pares humillimè nos adierunt , flagitantes quatenûs autoritate nostri officii, clerici deputarentur in Ecclesià B. Martini quae in. castro Pinconii fundata est, qui secundum institutionem canonicam laudes persolverent débitas divinæ propitiationi : petitioni quorum, quia justa videbatur et rationabilis , assensum dedi , ità quidem ut ecclesiam B. Martini et S. Joannis Bapt* tistæ libéré possiderent absque tributo et omni censu , exceptis solidis duobus , qui (1) Cartul. Domini de Pinconio, fol. 2. 4.

71 HISTOIRE DU DOIENNÉ singulis annis in Synodo quæ est antè solemnitatem transitûs sancti Martini , pontifie! , et archidiacono ejus à canonicis persolverentur. Ne autem libertas eorum naufragaretur invidiæ procellâ et cupiditatis , communi consensu decrevimus , quatenûs in quâcumque parte castri morarentur, libertate canonicis debitâ donarentur; et ne Ambianensis pontifex aut archidiaconus ejus de quocumque negotio adversus eos concionarentur, nisi canonicè et in Synodo vel Capitulo Ambianensi , Eustachius autem et Hebertus aut successores eorum nullatenûs adversus eos disceptarent , nisi in ecclesiâ S. Martini , aut in aliquâ domo canonicorum communi. Et quia milites castri illius indomabiles sunt et duras cervicis, statuimus quatenûs illos delinquentes autoritate nostrâ feriant gladio oris , et pro excessu tantum dominorum castri illius cessent ab officio Dei. Ecclesias verò et redditus Ecclesiæ illi traditos distinctis nominibus notare délibéra vimus, ne pro taciturnitate nostrâ et Ecclesia detrimentum incurreret, et judex districtus , pro negligentia nos feriret ; scilicet omnem decimam castri , et vadimonium illud quod Joannes archidiaconus pro tribus marcis argenti ab Eusta

DE PICQEIGIVY. 7» chio vicedomino habuit , et terrain in quantum pleniter jugo boutn sufficere possit , et duas sedes cambarum , et hospites quatuor , et molendinum unum , et totius villae maceriam , medietatem totius decimae de Fordineto et duos curtiles cum totà terrà quae ad eos pertinet ; et totam terram Tirincurtis et molendinos , et très quadrantes de praïà , cum universà terra et sylvà et pratis , et aquà quae sunt ad eam pertinentia, et altare cum atrio, et omnem justitiam et vicecomitatum , in quantum ad dominos castri pertinebat de vilià Astum et medietatem Ecclesiae S. Pétri de Gaudiaco , et medietatem altaris et atrii Ecclesiae S. Firmini de villa de Croy , et quatuor hospites cum terrà et sylvà quae ad eos pertinent in eadem villà, et tertiam partem decimae de villa Heysoi, et allodium de villa de Moufflers quod Landricus dédit , et altare cum atrio Ecclesiae S. Vedasti, et medietatem totius decimae pertinentis ad villam Carmosiœ (Lamotte) et quartam partem decimae de Floy , et tertiam partem decimae de Meloiseviller quam Joannes archidiaconus ecclesiae dédit , et medietatem altaris de Gaudiaco , et altare totum cum atrio de Placeio , et quartam partem altaris S. Martini de Conteio , et

7fi DISTOIRE DU DOIENNÉ altare totum cum atrio de
Senendicurte et de Rumineto et de Longopratô, et in villa Sexollodii loci
curtilem unum et allodium cum sylvà de Taisni y et totum altare et atrium
Talemardis , , et terram ad Friardicurtem et ad Walvastum, et terram quae
est ad ulmos Wadendicurtis , et allodium de Sylvancimonte , et quartam
partem villse Roberticurtis , et medietatem altaris Osci, et curtilem unum
cum terra qua³ ad f^{am} pertinet in villa Soirdis, et duos curtiles cum terra
in villa Hundicurtis. Carta verô hsec recitata fuit in Synodo et Ara* bianensi
Capitulo anno 1066 , indictione quartà, H. Rege, (M B. archipresule , W.
antistite, Joanne et Balduino archidiaconis, Hardrico decano, Roberto
custode, ftaufrido cancellario , Widone cantore , cum ibi astarent , et
canonici ecclesiae et casati, et vicedominus E. et Hebertus , et de militibus
eorum quam plurimi ; qui recitata dominus præsul et sacerdotes communi
assensu universorum qui aderant, dixerunt: siquis, quodabsit, aliquid horum
dissolvere præsumpserit , exterminet eum Dominus , et anathemate per[^]
petuo feriat. (1) C'étoit Philippe h'r qui régnoit alors, uigitize

DE PICCIGNY. 1158. Epistola Alexandri Papæ III , ad abbatem S. Remigii Remensis, et priorem S. Martini de campis, quâ causant abbatwn de Gardo et St. Pétri de Selincurte judicandam commit Ht U). Ex transmissa conquestione G. abbatis de Gardo ad aures nostras pervenit, quod abbas et canonici ecclesie sancti Pétri de Serenicurt monasterium suum quadam terra injuste propter mutationem ministrantium spoliarunt , et ipsam illicite detinent occupatam. Quia vero inter viros religiosos non débet dissensionis scrupulus remanere , aut materia jurgiorum , quos quieti convenit supernœ contemplationis vacare : vobis, de quorum prudentia et honestate confidimus , causain ipsam committimus audiendam , et fine debito terminandam. Ideoque discretioni vestrœ per apostolica scripta mandamus, quatinus , cum exinde requisiti fueritis , in unuin pariter convenientes , utramque partem ante vestram præsentiam convocetis , et rationibus hinc inde plenius auditis et cognitis , eandem causam infra duos menses , sublato appellationis reme(1) Concil., t. x, p. 1276.

78 HISTOIRE DU DOIENNÉ dio , concordia , vel mediante
justifia , decidatis. Itaque, quod si vobis constiterit praidictum abbatem
a præscriptae terræ fuisse possessione contra rationem ejectum, ei prius
possessionem ipsam appellatione remota faciatis restitui. Si vero huic rei
vos ambo interesse non poteritis , alter non minus in eadem causa procédât.
Datum Tusculani, ix Kal. Decembris. 1121 . Juramentum fidelitatis factura
Régi per Vicedominum Pinquiniaci^). Ego Ing. Vicedominus Pinquiniaci,
notum facio universis ad quos litterae pressentes pervenerint, quod ego
super sacrosancta juravi Evangelia Domino meo illustri Francorum Régi
Philippo, quod ego ei bene et fideliter serviam , et quod neque Cornes
Boloniae , neque Otho , qui dicitur Imperator, neque rex Angliæ , neque
aliquis qui sit contrà Dominum Regem , de me nec de terra mea habebit
consilium nec auxilium aliquid. Et hoc feci jurari ab Hominibus et
Burgensibilibus meis. Et eidem Domino Régi creantavi firmiter tenendum; ita
quod si contra hoc facerem, Dominus Rex propterhoc posset assignare (l)
Cartularium Pinquiniacum. Digitiz

DE PICQMGNY. 79 ad omnia quas de ipso teneo , et ad feoda quae de eo movent , et tenere quo usque ei esset emendatum ad gratum et ad voluntatem suam. Insuper autem de his firmiter tenendis dedi eidem Domino Régi plegios qui subscripti sunt. Eligius de Sancto Valerico et Reginaldus de Àmbiano. Actum apud Apenem, anno domini millesimo ducentesimo undecimo mense Sep[^] tembri. i 246 . De ordinatione prebendarum ecclesiæ Pinconiensis (U . t Odo, miseratione divinà Tusculanus Episcopus , Apostolicæ sedis legatus , dilectis in Christo canonicis Pinconii Ambianensis diœcesis, salutem in Domino. Gum nos in visitatione quam in ecclesià vestrà fecimus , à bonæ mémorise Gaufrido quondam Ambianensi Episcopo circumspecte viro et provido loci dioeesani, in eàdem Ecclesià invenimus ordinatum quod canonicis tune ibidem existentibus in pristinà liberate manentibus substituendum postmodum jurare et facere in ipsà Pinconiensi Ecclesià sex mensium (1) Cartul. Pinquiniac.

80 HISTOIRE DU DOIENNÉ residentiam secundum morem Ecclesiæ Ambianensis , ut antea tenerentur, nec hoc postmodum, sicut intelliximus, extitit observatum. Quia quod proinde et salubriter ad amplificationem divini cultûs à tanto viro notatur institutum , habere robur volumus, perpetuae firmitatis auctoritate legationis nostrae duximus injungendum quod canonici qui post ordinationem dicti Episcopi recepti fuerint secundum eandem ordinationem in Ecclesiâ Pinconiensis residentiam facere de cetero teneantur, et qui juramentum super hoc ab ipso Episcopo institutum minimè præstiterint, ipsum indilate secundum morem Ambianensis ecclesiae præstare procurarent, et quousque præstiterint , nihil percipiant de proventibus prebendarum, nec in ipsâ Ecclesiâ pro canonicis babeantur. Et hæc omnia similiter circa canonicos de novo institutos volumus et injungimus observari , attendentes quod in ipsâ institution** suâ præstare teneantur hujus modi juramentum. De prebendis autem quæ ad collationem vicedomini pertinent, ordinamus et volumus quod fiât partitio earundem prout in Ecclesiâ Ambianensi fieri consuevit. Et quod ipsa Pinconiensis Ecclesiâ, Ambianensi Ecclesie, matri

DE PICQIGNY. 81 suae, indivino servitio, et in omnibus aliis in quibus poterit, se conformet. Capellani verò jam in Pinconienti Ecclesià instituti, ac deinceps instituendi, si sacerdotes non sint, ad sacerdotis ordinem quam citiùs tempore ordinum se obtulerint sine contradictione, seu dilatione aliquà se faciant promoveri. Et qui super hoc in morà fuerint, proventus capellaniarum suarum de anno integro eo ipso quod super suscipiendis ordinibus fuerint négligentes, hac ordinatione nostrà se noverint perdidisse. Quos fructus sic perditos ad emendos redditus ad augmentationem capellaniarum eorum volumus deputari. Ita quod de hoc, archidiaconi loci constare valeat evidenter, quem circa hoc esse sollicitum volumus et mandamus. Et si per annum super suscipiendis ordinibus in morà fuerint, per episcopum loci capellaniis ipsis priventur, et per patronos earum aliis conferantur qui sacerdotes sint, vel infrà annum in sacerdotes se faciant promoveri, et qui ipsis capellanis deserviant in ordine sacerdotis, et de hoc etiam, et de servitio Ecclesiae, prout debuerint, faciendo, in institutione suà juramentum praestare sine remissione aliquà teneantur. Item, sicut intelleximus, decanum, seu 4^e Digitized

82 HISTOIRE DU DOIENNÉ i*ectorem in vestrà Ecclesià non habetis r et id fréquenter consuevit negligi quod communiter possidetur; hae ordinatione nostrà sancimus quod annis singulis, in crastino festivitatis S. Nickolai, ad quem diem omnes canonici sine vocatione aliquà ad Ecclesiam vestram ad hoc volumus et iungimus congregari , quemdam ex vobis idoneum statuatis, qui vice omnium, per totum annum , curam administret , et cui de omnibus ad communitatem pertinentibus debeat responderi ; et in fine anni , antequam alius statuatur, computationem reddat de missionibus et receptis. Post computationem autem ab ipso redditam y ; id annum futurum ipsum vel alium, prout expedire videritis idoneum , statuatis . Et si dicta die , aliqui sint absentes , quod à presentibus tune ordinatum fuerit , robur obtineat firmitatis , aliquorum absentia non obstante. Hœc autem in Ecclesià vestrà ad praesens ordinavimus, ad ordinanda alia processuri , cum vacare poterimus, et videbimus expedire. Datum apud Compendium xvi Kalendas Novembris , anno Domini m ce xlvi. 1300. Dénombrement de la terre de Picquigny et vidamé d'Amiens, servi au Comté

DE PICQUIGNT. 83 de Corbie par Jean, vidame d'Amiens, seigneur de Picquigny U) • 1302. Dénombrement de la seigneurie ' de Picquigny, vidame d'Amiens, donné par le même à l'évêque W . ■ • « A tous ceux qui ces présentes lettres verront ou entendront : Jean, sire de Picquigny, vidame d'Amiens , Salut en notre Seigneur. Comme révérend père en Christ, et notre cher seigneur Guillaume , par la grâce de Dieu, évêque d'Amiens , nous ait souvent requis en foi et amitié que nous voulussions bien nous occuper à rechercher tout ce qui, dans la terre de Picquigny , dans le Vidamé d'Amiens, et dans leurs appartenances , est et doit être tenu de l'évêque d'Amiens , et que nous voulussions bien le lui nommer en détail, par espécial, et lui en donner nos lettres; et quoique ce soit chose pénible et coûteuse , et que nous n'ayons point entendu dire qu'aucuns de nos devanciers l'aient fait à aucuns de leurs seigneurs , ce qui peut nous servir d'exemple, cependant, pour (1) Cartul. Pinq. Voiries Mémoires imprimez eu 1776, à l'occasion de la vente de cette terre. (3j Cartul. Pinquiniac.

84 niSTOIRE DU DOtENNÉ condescendre , selon notre pouvoir , à sa requête , et pour son avantage et celui de ses successeurs évêques d'Amiens r au mieux et plus loyalement que nous pourrons. «
Premièrement, nous avons entendu et appris qu'anciennement le château de Picquigny, le lieu de Picquigny et ses appartenances, qui étoient frans-alois, furent par nos ancêtres, seigneurs de Picquigny, avoués à tenir de l'Évêque d'Amiens, qui vivoit alors; lequel château de Picquigny et le pourpris , comme il se comporte en domaine et en manoir , nous vidame susnommé tenons, et avouons tenir de notre cher seigneur l'évêque d'Amieus , avec les autres choses qui seront cy-aprez nommées et ajoutées dans ces lettres ; c'est à savoir le patronage et la collation... item la ville de Picquigny et ses dépendances, le pont de Picquigny , le péage , les poursuites, les amendes et les seigneuries... les rivières de Somme et de Sommele , à commencer...»
Viennent ensuite les autres droits et domaines qui composoient alors la baronnie de Picquigny et le vidamé d'Amiens. L'aveu contient ensuite l'énumération des fiefs mouvans de la baronnie de PicDigitized

DE PICQUIGNY. 85 quigny et du vidamé d'Amiens , et aussi
Ténumération des arrière-fiefs 0). Le dénombrement finit ainsi : « Et toutes
les choses ci-dessus nommées en domaine, en hommages , en fiefs et en
arrière-fiefs , avec le château et labaronnie de Picquigny, et le vidamé
d'Amiens, tout à un fief et à un hommage de paairie , nous les tenons et
avouons tenir de révérend père en Christ, et de notre cher seigneur l'Évêque
d'Amiens , observant que, si nous en tenons davantage , toutes les fois que
nous en serons suffisamment assurés, nous l'ajouterons à ce premier aveu, et
nous en donnerons nos lettres en la manière qu'il est contenu dans celles que
nous avons de monseigneur l'Evêque, et sauf les droits, les seigneuries et les
noblesses en toutes choses qui y sont spécifiées et réservées pour nous et
pour nos hoirs. « En témoignage de quoi nous , Jean , sire de Picquigny, et
vidame d'Amiens ; et nous, Renaud, son fils aîné et hoir apparent, avons
mis nos sceaux à ces présentes lettres , qui furent faite l'an de grâce de
Notre-Seigneur , mil trois cens deux, au mois de janvier. » (1) Regist. de
Hiolel-de-ville d* Amiens. 1475.

HISTOIRE DU DOIENNÉ ■ 1432. Fondation de messes dans la collé« giallede Picquigny tt), A tous ceux qui ces présentes lettres verront , Raoul d'Aiily, vidame d'Amiens, seigneur de Pincquegny , de Resneval, et de Varennes , et nous doyen et Chapitre de l'église collégiale de St-Martin , étant de la fondation de notre dit seigneur par le moyen de sesdevanchiers, situezennotre chastel de Pincquegny. Salut en Notre Seigneur. Savoir faisons que nous , vidame , considérant comment nos devanchiers vidâmes d'Amiens , seigneurs dudit Pincquegny, ont toujours eu en grande révérence et honneur, comme raison étoit et est, notre doux Sauveur J.-C... nous désirans ensuivre leurs nobles et saintes affections, et des biens que Dieu nous a portez , en distribuer à la louange , révérence et service, et pour le salut et remède des âmes de nous , nos prédécesseurs , successeurs mêmeement, en ensuivent et accomplissent l'affection et plaisir de notre très-redoutté seigneur et père monseigneur Baugeois , à son vivant vidame d'Amiens et seigneur dudit Pincquegny que Dieu pardoint , de (1) Cartul. Pinquin. ■ ji Digitized by Google

DE PICQUIGNY. 87 une messe qu'il fist dire et célébrer chacun jour par grand tems en son vivant en la dite église , en la chapelle fondée de S'-Vincent, laquelle depuis son dit trépas avons fait continuer. Avons de notre propos délibéré, ordonné et fondé, ordonnons et fondons en la dite église une messe perpétuelle être dite et célébrée chacun jour continuellement en la dite chapelle St-Vincent que les dits doyen et Chapitre et leurs successeurs sont et seront tenus perpétuellement faire dire. .. à leurs frais et dépens... comme avant cette fondation ils faisoient et avoient accoutumé de faire pour le paiement et satisfaction qui leur en étoit fait par ledit feu notre père à son vivant , et depuis a été fait par nous , jusques à présent. Et pour fondation de la dite messe..., cédon, transportons et délaissions perpétuellement, et à toujours , ausdits doien et Chapitre, pour eux et leurs successeurs , toutes les terres , prez , manoirs , gardins , cens , rentes , dîmes , ter- • rages , droits , émolumens , et appartenances quelconques de notre fief de Thirencourt qui appartient à feu Extasse de Caumesnil, et derrainement à Enguerran de Saints, esquier, et sa femme à cause d'elle qui nous appartenoit de notre acquestre Digit

88 HISTOIRE DU DOIENNÉ dûement faite, et étoit par avant tenu et mouvant de nous à cause de notre chastel de Pinquegny , sauf pour nous , notre ditte seigneurie de Pinquegny et de nos ayant cause , la haute justice du dit fief que avons retenu et retenons entièrement. Et ils seront tenus de payer trente huit septiers de bled, mesure de Pinquegny , de rente perpétuelle chacun an , au profit de la prébende que possède à présent Hugo de Graville et ses successeurs qui le posséderont en temps à venir, dont icelui fief étoit et est chargé , et le dit fief et ses appartenances et appendances. . , amortissons perpétuellement et à toujours et le esclichons de notre seigneurie et domaine pour être et demeurer en toute jouissance au profit des dits doien et Chapitre et leurs successeurs Nous, vidame, de nostre scel , et signé de nostre main , et nous doyen et Chapitre du nostre , le 18e jour de Novembre Tan 1432. Signé Raoul et scellé. » 1475. Entrevue des rois de France et d'Angleterre à Picquigny W. ■ Le vendredi 25 d'aoust , Tan 1475 , vint (1) Arch. de la ville d'Amiens. Digitized by

DE PICQUIGNY. S9 â Amiens Louis, parla grâce de Dieu Roy de France , a tout une grande et noble armée montant à plus de 60,000 hommes, gens de gue*re , et alors étoit commencé le traité entre lui et le roy Edouard d'Angleterre , lequel étoit venu en France accompagné de 30,000 hommes de guerre ou environ , â la sollicitation du duc de Bourgogne; mais le traité fut fait entre les dits deux Roys. Et allèrent en la ville de Pinquegny sur la rivière de Somme , où furent faites certaines barrières auprès desquelles furent les dits roys pour parler ensemble. Et du côté du roy de France étoient le duc de Bourbon , l'amiral de France , le grand maître d'hôtel de France , le maréchal de Loheac , le seigneur de Torsy , l'archevêque de Lyon et grant quantité d'autres grands seigneurs. Et du lez du roy d'Angleterre étoient le duc de Clarence et le duc de Clochette ses frères , le conétable d'Angleterre et autres grans seigneurs. Et le jour S*-Jean déeolace, au mois d'aoust , environ quatre heures après diner , parlèrent lesdits deux roys ensemble parmi lesdites barrières et touchant de leurs mains l'un l'autre, et firent de grans honneurs les uns aux autres, et s'inclina le roy d'Angleterre par trois fois

90 HISTOIRE DU DOIKNNÉ en aprochant le roy de France, et pareillement le roy lui fit grant révérence. Et quant ils eurent parlé ensemble bien longuement, premièrement ils avoient de chacun lez auprès d'eux sept ou huit grands seigneurs, et après qu'ils eurent parlé de leurs besognes et affaires qui dura environ demy heure , ils firent chacun retraire lesdits seigneurs qui étoient auprès d'eux et puis parlèrent ensemble tous seuls , bien longuement et plus de demy heure, et quant ils eurent ainsy parlé en grant lyesse , se départirent les uns des autres, et s'en vint le roy de France à Amiens et le roy d'Angleterre retourna à son ost où il y avoit de mil à vc tentes. Et ce même jour, monseigneur l'amiral de France montra au duc de Clochetre et autres seigneurs, l'armée du roy de France qui étoit en plein champ au dessus du dit Pinguigny , et pareillement mondit seigneur l'amiral et autres seigneurs avoient vu et visité le dit jour l'armée du roy d'Angleterre. Et ainsy furent faites trêves marchandes l'espace de sept ans entre les dits roys... Et pendant ce temps que le roy de France fut à Amiens , les dits Anglois venoient chacun paisiblement et leur faisoit faire le roy de France grant chierc. La trêve * Digitized by

DE PICQUIGNY. 91 fut publiée à Amiens par le prévôt de l'hôtel du roy, à son de trompe , où il y avoit le héraut du roy et autres de ses gens , le derrain jour d'aoust 1 475 , en ces termes ; On vous fait à savoir de par le roy notre souverain seigneur, que pour le bon accord , traité et trêve faite entre luy et le roy d'Angleterre , au bien et profit des deux royaumes de France et d'Angleterre, et des habitans d'iceux , le roy notre dit seigneur fait commandement à tous les sujets de la dite ville d'Amiens que chacun remercie Dieu notre créateur dudit accord, traité et trêve, faisant joye, lyesse, esbatement, et feux d'os parmy icelle ville , en grants joye et consolation. 1689. Lettre du pape Alexandre VIII . A la très-noble Dame, nostre-chère Fille en J.-C.? la Duchesse de Chaulnes. Alexandre PP. Vin. Noble Dame, nostre chère Fille en J.-C. Nous ne trouvons pas d'expression capable dé vous témoigner jusques à quel point nous a esté agréable la Lettre que vous nous avez écrite , par laquelle vous nous faites connoistre le transport de joye que vous a causé nostre exaltation au Pontifia

92 HISTOIRE DU DOIENNÉ cat, car en vérité ce nous est un fort grand plaisir de sçavoir la part que prend en ce qui nous touche une Personne dont la vertu et les belles qualitez luy ont autrefois acquis dans ce Théâtre des Nations l'estime de tout le monde , et principalement la nostre. Nous souhaitons aussi que vous teniez pour chose constante que nous embrasserons avec plaisir* les occasions que nous desirons rencontrer de vous donner des preuves effectives de Pépanchement sensible de bienveillance que nous vous exprimons, surtout eu égard aux mérites insignes , et qui nous seront toujours presens, que s'est fait auprès de Nous nostre cher Fils , vostre noble Epbux le Duc de Chaulnes , et procurant selon les intentions du Roy très-Chrestien nostre exaltation au Pontificat , dont nous étendons mesme de bon cœur la reconnoissance sur toute sa Famille. Cependant nous prions Dieu , Souverain Dispensateur , de vous combler de toutes sortes de biens , et d'un zele de Pere , nous vous donnons enfin nostre Bénédiction Apostolique. A Rome, le 7 Nov. 1689. FIN.

The text on this page is estimated to be only 24.74% accurate

TABLE DES MATIÈRES. Pages. Àillemont , . . 42 Ailly-sur-Somme 24 Ancelz . % 43 Angos 35 Baudelocque 72 Bouquainville 27 Boutillier 71 Bovelles 26 Breilly 2H Briquemesnil 28 Gamps-en-Amiénois 30 — (Pierre de) 71 Cavillon 29 Gontegny 28 Groy 32 — (Charles de) (îi Delacouit 72 Descouvertes 43 Dreuil-sous-Moliens 33 Dreuil -sur-Somme 34 Fief de Bierval 42 — Bougainville 42 — Bourguef. 30 — Breilly 30 — Courant 33 — Franville 30 — Gamart 27-42

The text on this page is estimated to be only 18.40% accurate

94 TABLE DES MATIERES. Pages. Fief de Gouchon 30 —
Gourgueison 30 — Haidincourt 25 — Hierville 35 — Hurtebize . 42 —
Nantois 29 — Noô 29 — Pilars 25 — Romont 33-34 — Rossignol 29 —
Semelmaisnil • • • • *2 — Thirencourt 24-87 Flexicourt ou Floichecourt ,
prieuré 29 Flissecourt (Jean de) 58 Fourdrinoy 34 Fresnoy-au-Val 35
Gard (abbaye du) *8-77 — Le petit 48 Gouy-rHopital 35 Haldricourt ou
Haudricourt 28 Halliviller 37 Hainery (bois dej 48 Hermillies 56 Le Mesge
38 Lecomte 68 Lenglet 68 Lentilly 35 Lincheux 36 Molliens-Vidame 39 —
(Reclus de). . 60 Notre-Dame-sur-le-Mont 29 Oissy 43 Picquigny 1 —
(Augustin de) 70 — (Bernardin de) 62 • Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.39% accurate

TABLE DES MATIERES. 95 Pages. Picquigny (Château de) 8 —
(Collégiale de) 18-73-79-86 — (Guermont de) 57 — (Hôpital de) 24 —
(Jean de) 58 — (Mouvance de) 11-78-83 — (Paroisse de) 21 Quesnot,
ferme 49 Rederie , ferme 29 Hiencourt 44 — (Pierre de) 61 Houvroy ,
ferme 33 St-Aubin 45 St-Landon, rivière 34 St-Léger 33 St-Pierre-à-Gouy
45 Saisseval 46 Seux 47 Soible (bois de) 46 Soues 47 Tanfol 23-24
Tirencourt 2 — (Camp de) 2 Toullay , ferme 26 Amiens, — Imp. V*
Hermknt, place Périgord, 3.

The text on this page is estimated to be only 20.33% accurate

I >y Google